

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-huitième séance – Mercredi 16 janvier 2019, à 20 h 35

### **Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier*, *Annick Ecuyer*, *MM. Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex* et *M<sup>me</sup> Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 20 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je réponds aux questions qui m'ont été posées hier, en commençant par un complément à M. Jean Zahno. Il évoquait un concert du Victoria Hall, le 4 janvier dernier, qui avait attiré très peu de monde, soit 70 personnes, alors que la salle accueille jusqu'à 1400 personnes. Comme je le disais hier, le Victoria Hall est utilisé par de nombreux opérateurs. La Ville de Genève y organise des concerts, l'Orchestre de la Suisse romande y est très présent, ainsi que l'Orchestre de chambre de Genève, d'autres ensembles de Genève et des opérateurs privés. Le concert mentionné a été un gros échec pour son organisateur privé, qui d'ailleurs n'a pas bénéficié d'un tarif de bienfaisance ou autre. C'était vraiment une opération privée, mais la date, juste après les Fêtes, était difficile. Il y a aussi eu un changement de programmation, à la suite de l'annulation d'une partie des artistes, et une promotion clairement insuffisante. Quand des opérateurs privés viennent au Victoria Hall, nous les informons toujours sur les bonnes pratiques: promotion, dates... La salle est magnifique mais très grande; il faut donc avoir la capacité d'attirer du monde. Cela dit, si l'opérateur qui signe le contrat assume ses charges, il a le droit d'agir comme bon lui semble. En l'occurrence, malgré les conseils qui leur ont été donnés, les organisateurs ont voulu faire ce concert et cela

a été un échec. Nous ne sommes donc absolument pas responsables de ce fiasco, regrettable pour cette soirée et la mauvaise image qui en découle. Pour ce qui est des concerts que la Ville organise, notamment ceux du dimanche, les premières dates de cette saison ont très bien marché, attirant entre 800 et 1400 personnes. Heureusement, le Victoria Hall fonctionne bien en général, à de rares exceptions.

Je réponds à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux concernant la nouvelle buvette du centre sportif du Bout-du-Monde. Effectivement, elle connaît un horaire assez restreint en période hivernale, puisqu'elle ferme à 18 h en semaine et tout le week-end. Il faut savoir que nous avons eu beaucoup de peine à attribuer cette buvette dans un premier temps – nous avons fait plusieurs appels d'offres sur le marché des restaurateurs professionnels – car l'endroit est extrêmement compliqué: dès qu'il fait mauvais temps, dès que c'est l'hiver, la fréquentation est très faible. Nous n'avons donc pas trouvé de candidat parmi les restaurateurs privés pour le faire tourner au sens économique. Nous nous sommes donc tournés vers l'économie sociale et solidaire et les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ont relevé le défi. C'est une très belle opération inaugurée ensemble mais, le temps de tester le marché, les EPI ont demandé et obtenu, en échange de ce challenge, les horaires indiqués de novembre à février, soit pendant la saison froide, sans quoi ce n'était pas viable, tout en restant ouverts à des partenariats ponctuels avec des organisateurs de manifestations sportives, championnats ou autres. La fréquentation est faible mais ils y sont prêts. Nous ferons le bilan avec eux de cette période de rodage. Je le regrette pour les usagères et usagers du centre sportif qui sont là en hiver; il y en a quelques-uns et nous devons réfléchir à des solutions pour eux, mais c'est l'option que nous avons trouvée à court terme. Par ailleurs, l'accord de ce partenariat remplit à la fois des objectifs de politique sportive et de politique d'intégration.

M<sup>me</sup> Pérez me demandait sur quelle base juridique le Conseil administratif s'était appuyé pour déposer une plainte contre la divulgation du rapport du Contrôle financier sur les frais professionnels du personnel de la Ville. Il s'agit de l'article 320 du Code pénal, soit la violation du secret de fonction. En outre, l'article 15 du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève, règlement du Conseil municipal, prévoit que les rapports d'audit sont confidentiels et que le Conseil administratif décide de leur diffusion. Il avait décidé de diffuser le rapport en question à la commission des finances et aux cadres, mais pas au public. Cela n'a pas été respecté, alors que le contenu est sensible. Nous avons donc porté plainte, sans préjuger de qui serait concerné. Visiblement, le Ministère public prend cela au sérieux puisqu'une première audience est fixée pour la fin du mois.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Nous continuons le traitement des objets déclarés urgents hier.

**5. Motion du 3 octobre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Jacques Pagan et Eric Bertinat: «Pour une prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs» (M-1374)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'été indien qui est inhabituellement ensoleillé depuis des années, avec des températures qui ont souvent dépassé les 25 degrés, dû vraisemblablement aux changements climatiques, selon les météorologues, et que la tendance va en s'accroissant;
- l'affluence record et la forte demande que connaissent nos bassins année après année;
- le succès que connaît la piscine de Marignac de Lancy en prolongeant la date de fermeture à la fin octobre;
- que la natation, outre son caractère sportif, est un moyen reconnu et recommandé par les médecins pour le bien-être et la santé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un rapport au Conseil municipal sur la possibilité de repousser la date de fermeture des bassins extérieurs de la Ville à la fin octobre;
- d'entamer des pourparlers avec les communes voisines afin d'envisager l'opportunité de concrétiser ce projet en commun.

*Préconsultation*

**M. Amar Madani** (MCG). Cette motion répond à un impératif objectif et clair de notre point de vue. En un siècle, de grandes mutations ont émaillé notre planète et notre ville, dont nous sommes acteurs et responsables. Il nous incombe, dès lors, de prendre toutes nos responsabilités par un engagement sincère et coordonné, afin de redonner sens à tout cela.

Dans ce contexte, les habitudes ont changé. Il nous appartient d'accompagner ce changement et de nous y adapter, faute de quoi nous risquons d'être

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2966. Motion d'ordonnement, 4494.

Motion: prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs

taxés d'inaction. La motion présentée ce soir se propose de modifier les horaires d'ouverture des piscines municipales en fonction des changements d'habitudes des usagers, de leur forte demande, ainsi que du changement climatique constaté ces dernières années et que personne ne conteste. Pour ce faire, il faut des moyens et une volonté politique. Quant aux moyens, notre Conseil a fait preuve de sagesse et de générosité en acceptant un crédit conséquent avec le budget 2019 en décembre dernier; nous nous en réjouissons. Reste la volonté politique, qui se manifeste par une adhésion des acteurs politiques à cette réflexion. Au travers de cette motion, nous voudrions doter le Conseil administratif d'une plus large légitimité pour se pencher sur cette problématique. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons sans tarder à lui réserver un bon accueil en la renvoyant à la commission des sports. Je vous remercie pour votre coopération.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (58 oui).**

**M. Sami Kanaan, maire.** Je relève d'abord avec plaisir que le Conseil municipal témoigne ce soir de grandes ambitions culturelles et sportives, puisque nous avons parlé d'horlogerie et maintenant des piscines. Mais tout cela – j'en discutais avec ma collègue Esther Alder – n'est pas forcément sans conséquence budgétaire; nous en reparlerons en temps utile. Il faut disposer du budget disponible.

Concernant la motion, je la comprends très bien. Nous avons documenté la situation il y a quelques années. Le territoire genevois, et pas seulement celui de la Ville, connaît un déficit de lignes d'eau. Les Genevois et les Genevoises, et toute la région, nagent beaucoup plus qu'avant. C'est une bonne nouvelle pour la santé publique, mais cela pose un défi: nos bassins ne suivent pas, surtout en hiver. En été, on bénéficie d'autres bassins, comme les piscines olympiques de Meyrin, de Carouge, du Lignon et de Genève-Plage, ainsi que la nouvelle piscine olympique d'Annemasse. Il y a également le lac, dont mon collègue Rémy Pagani est un grand habitué. L'offre des piscines est presque suffisante en été par rapport à la région, mais elle est beaucoup plus restrictive en hiver. Le bassin extérieur de Varembe ferme le 22 septembre 2019 et plus tôt aux Vernets, puisqu'il s'agit d'un bassin de plongeon, et non de natation, avec en outre la fermeture estivale de la piscine, seul moment où on peut l'entretenir. Aujourd'hui, les piscines extérieures – celle de Varembe, celle pour les enfants aux Vernets et le bassin de plongeon – ne sont pas chauffées. Si on voulait prolonger leur ouverture, il faudrait non seulement engager du personnel, mais également introduire un système de chauffage coûteux énergétiquement et économiquement.

Néanmoins j'aimerais rassurer les membres du Conseil municipal: il y a des perspectives réjouissantes pour les amateurs et amatrices de natation. D'une part, la Ville de Genève a ouvert le bassin de l'école de Chandieu aux clubs le soir, ce

qui soulage Varembeé, et la piscine de Pâquis-Centre peut accueillir plus de monde qu'avant. D'autre part, nous avons le projet d'un bassin couvert de 25 m – donc à l'année – près de la gare des Eaux-Vives, dans le cadre d'un complexe qui combine en outre des salles de sport, une crèche et des locaux pour le quartier. C'est un très beau projet, dont le crédit vous sera soumis dans l'année.

A plus brève échéance, il y a des projets intéressants dans les autres communes genevoises, comme vous l'aurez peut-être lu dans la presse. La piscine de Marignac, à Lancy, a obtenu une autorisation d'exploitation à l'année, normalement dès l'hiver prochain. C'est utile dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, car cela pourrait soulager les Vernets, tout proches. Je souhaite qu'une partie des activités des clubs puissent se déplacer de là à Lancy, de manière à offrir plus de lignes publiques aux Vernets, ce qui est très attendu par la population. Nous sommes prêts à subventionner ce transfert. Mon collègue de Meyrin porte aussi le projet d'une piscine olympique couverte de 50 m à Pré-Bois, à plus long terme. Les Conseils municipaux des communes voisines – Vernier, Satigny, Grand-Saconnex, Versoix... – doivent se prononcer mais les perspectives sont bonnes, ce qui est une excellente nouvelle pour l'offre globale de natation. On peut encore mentionner la piscine de l'autre côté de la frontière, à Annemasse. La Ville de Genève offre déjà des capacités pour le reste du canton: près de 40% des gens qui nagent aux Vernets proviennent d'autres communes genevoises. C'est considérable, d'où le fait que je me réjouis que les autres communes fassent leur part d'effort. Il est évident que la Ville de Genève doit contribuer et continuer à développer les installations sportives, mais il est également vital que nous ne soyons pas seuls à le faire, même en tant que plus grande ville du canton.

Le renvoi de la motion en commission permettra de chiffrer la demande du Conseil municipal, qui entraîne des coûts. On peut toujours trouver des solutions mais l'argent ne tombe pas du ciel. Je remercie encore une fois le Conseil municipal pour les moyens qu'il a accordés dans le cadre du budget 2019. Nous pourrions bientôt en préciser les conséquences pratiques. A priori, cela devrait permettre d'ouvrir deux soirs de plus par semaine l'une des piscines pour le public; il faudra décider si c'est à Varembeé ou aux Vernets. Ce sera déjà une amélioration. Mais je viendrai expliquer cela de manière plus détaillée en commission puisque, manifestement, cette motion y sera renvoyée.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Ce n'est pas la première fois que nous nous intéressons à ce qui se passe dans les piscines, puisque je tiens à rappeler que le Parti libéral-radical avait déposé en 2015 (*rires et exclamations*) la motion M-1165, «Optimisation des horaires d'ouverture à la piscine de Varembeé», signée par MM. Brandt et Burri, M<sup>me</sup> Kraft-Babel et moi-même. Nous demandions de prolonger l'ouverture jusqu'à 22 h du lundi au vendredi. Comme

## Motion: prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs

M. Madani l'a dit, nous avons approuvé des postes supplémentaires au budget 2019, entre autres pour mettre en œuvre cette motion, acceptée en commission en 2016, mais dont le rapport n'est toujours pas sorti. Nous sommes en 2019... Nous comptons sur le Conseil administratif pour faire son travail et réaliser ce qui a été demandé par les auteurs.

Il faut arrêter! Nous entendons M. Kanaan lorsqu'il nous dit que la piscine de Chandieu pallierait celle de Pâquis-Centre pendant sa réfection, mais les bassins sont surchargés. Les gens cherchent à utiliser les piscines, sans plus savoir où aller. On dit toujours qu'on veut mettre des bains dans le Rhône l'été, qu'on veut ajouter des espaces dans le lac. Les gens ont besoin de nager; le sport et la natation sont excellents pour la santé. Ce Conseil municipal essaie de trouver des solutions. On attend donc un effort rapide de la part du Conseil administratif et de M. Kanaan pour y contribuer. Lancy a trouvé la méthode pour ouvrir la piscine de Marignac plus longtemps. Il n'y a pas de raison que la Ville de Genève n'y arrive pas. On vous demande d'agir avec beaucoup de célérité sur cette question.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Bien que craignant le pire, je passe la parole à M. Pascal Holenweg. (*Rires.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Je renonce, puisque vous craignez le pire, mais j'aimerais tout de même rappeler que le groupe socialiste, en avril 1933 (*rires*), avait déposé une motion au Conseil municipal, qui demandait l'ouverture des fontaines à la population. Les piscines étant fermées l'hiver, il fallait que les travailleurs puissent se nettoyer dans les fontaines publiques. Etant donné que cette motion avait été refusée, nous invitons le Conseil municipal à aller de l'avant sur ce sujet. (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** Le groupe Ensemble à gauche soutiendra également la motion. Nous ne pouvons pas agrandir les piscines à la manière des saunas, mais nous pouvons améliorer l'offre proposée au public. Depuis une dizaine ou une quinzaine d'années il me semble, depuis l'ère Hediger jusqu'à l'ère Kanaan, en passant par l'ère Tornare, les piscines de la municipalité ont ouvert de plus en plus tôt, parce qu'il y avait effectivement une demande du public. Maintenant la demande est inverse: on souhaite ouvrir les piscines le plus tard possible, même s'il faut des adaptations en termes de personnel supplémentaire, mais également en termes d'organisation, puisque les bassins sont occupés le soir par les clubs. Il faudra aménager l'espace en même temps pour eux et pour le public. Un jour, on en viendra peut-être à ouvrir les piscines vingt-quatre heures sur vingt-quatre, parce que c'est dans l'air du temps: maintenant, les gens font du sport la

## Motion: prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs

nuit, comme on le voit dans les fitness. Je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons la motion et nous nous réjouissons de la renvoyer en commission.

Pour ce qui est des piscines extérieures en été, il s'agira de montrer plus de souplesse – même s'il y en a déjà, je le sais – parce qu'on a vu des débuts de saison pluvieux: les piscines étaient ouvertes mais peu de gens venaient. Comme on a vu des fins de saison exceptionnelles, avec du soleil et 20 ou 25 degrés jusqu'à la fin d'octobre, et même de bonnes températures en novembre. Avec de la souplesse, on pourra jongler avec le personnel.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Je n'ai plus de panique dans l'oreillette: M. Holenweg a dit ce qu'il avait à dire, donc je peux y aller.

Le groupe socialiste soutiendra également la motion. Il souhaite relever un mandat qui avait été donné par le Canton et la Ville en 2014 à l'Observatoire Sport et activité physique Suisse. Celui-ci a fait apparaître un certain nombre d'éléments. Les Genevois apprécient les infrastructures sportives existantes, surtout les piscines et les salles de sport, et ils sont attachés à leur maintien. La natation est le sport le plus pratiqué et le plus populaire. Le manque de pratique sportive de la population genevoise serait en partie lié à un manque de temps. Est-ce que l'extension d'un mois, en octobre, des horaires de piscines répondra à ce problème?

En outre, comme notre magistrat M. Kanaan l'a relevé, il y a des questions à se poser sur le coût de la mesure et sur la météo. Ce dernier point pose des problèmes, comme ma préopinante M<sup>me</sup> Arlotti l'a dit: des piscines ouvrent au mois de mai ou juin alors que le temps est parfois pluvieux. Comment faire, en ce cas? Nous pourrions étudier toutes ces questions en commission des sports.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Cette motion demande notamment «d'entamer des pourparlers avec les communes voisines afin d'envisager l'opportunité de concrétiser ce projet en commun». On parle des piscines en Ville de Genève, ainsi que de Lancy – pour la piscine de Marignac, ouverte du 1<sup>er</sup> mai au 21 octobre 2018, on espère une ouverture à l'année pour 2019 – et d'autres communes. Mais les gens qui aiment nager en été profitent aussi de Genève-Plage, située exactement à la frontière de la Ville de Genève, sur la copine de... la Commune de Cologny, pardon, et elle appartient à l'Etat. (*Rires et commentaires.*) C'est l'un des plus beaux écrins de notre canton, avec une piscine olympique, et il est ouvert seulement du 10 mai au 16 septembre. Je ne comprends pas pourquoi. J'aimerais une volonté politique. J'aimerais que le magistrat s'implique auprès du Canton et de Cologny pour essayer d'étendre les dates d'ouverture de Genève-Plage, voire de maintenir l'ouverture à l'année.

Motion: prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera également cette motion, qu'elle a cosignée. M. le maire a dit qu'il se réjouissait que le Conseil municipal s'intéresse au sport et à la culture ce soir. Il est vrai que la culture se taille souvent la part du lion, tandis que le sport reste l'enfant pauvre. Nous sommes néanmoins sensibles aux arguments financiers, dont il faut tenir compte. L'Union démocratique du centre se fait d'ailleurs fort de dépenser là où c'est nécessaire, et seulement là. La motion doit être renvoyée à la commission des sports, afin que le Conseil municipal puisse bien peser tous les arguments et prendre la bonne décision.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Je reviens sur les propos de M. de Boccard: j'interviens depuis dix ou quinze ans au sujet de Genève-Plage, mais elle ne concerne évidemment pas la Ville de Genève.

Cette motion est très intéressante mais malheureusement, comme dans beaucoup de domaines, l'argent est le nerf de la guerre. Qu'avons-nous comme problème? Le personnel, bien souvent, est engagé avec des contrats à terme, en général de six mois. Et il n'y a pas que les gardiens de piscine. Il y a les employés de l'aménagement, de la buvette, de l'accueil... Or, la situation est comparable à celle des terrasses de restaurants: on ne peut pas prédire le climat. On doit bien prévoir une ouverture et une fermeture liées à ces contrats. La Ville de Genève a relativement peu de piscines: outre le projet de la gare des Eaux-Vives, il y a Varembe et les Vernets, où le personnel fixe à l'année pourrait permettre des prolongations d'horaires, mais cela implique une création de postes.

Il faut renvoyer la motion à la commission des sports, où je propose que nous auditionnions l'Association des communes genevoises. C'est à ce niveau que le travail doit être fait, afin de créer une synergie avec l'Etat et que toutes les communes possédant une piscine puissent entrer en discussion. L'Office cantonal de l'énergie avait refusé l'ouverture de la piscine de Marignac en hiver en raison du chauffage, alors que la Ville participait au financement, d'où nécessité d'une synergie. La commission des sports pourrait aussi entendre le conseiller d'Etat en charge du sport, M. Apothéloz, afin de savoir si une vision cantonale peut être développée. Chers collègues, je vous remercie de renvoyer cette motion à la commission des sports.

**M. Antoine Maulini** (Ve). Je me réjouis d'avoir entendu, en présentation de cette motion, de la part de M. Madani – vous lui transmettez, Monsieur le président – que les membres du Mouvement citoyens genevois confirment qu'il y a bien des changements climatiques et qu'aucun d'eux n'est donc climatoseptique. Je me permets aussi de saluer la copine de Coligny de M. de Boccard.

(*Rires.*) Plus sérieusement, les Verts soutiendront le renvoi de cette motion à la commission des sports car on a vu que la piscine de Marignac a atteint son but avec succès. Sauf erreur, les Bains des Pâquis ont aussi prolongé leur ouverture cette année et le public a répondu présent. Il y a un bémol cependant, souligné par M. le maire Sami Kanaan: nous n'aimerions pas nous retrouver avec des bassins extérieurs qui devraient être chauffés, ce qui engendrerait des dépenses énergétiques supplémentaires. Mais nous en parlerons en commission des sports, puisque la motion y sera renvoyée.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** J'ai oublié de préciser, dans notre engouement pour les piscines, et la natation en particulier, que le groupe Ensemble à gauche relève que c'est l'un des sports les plus égalitaires. Cela vaut la peine de le souligner. Nous sommes toujours enchantés de pouvoir aménager ces bassins, extrêmement fréquentés par la population, même au-delà de Genève. A l'inverse des horaires d'ouverture le soir, des horaires d'ouverture saisonniers ne demanderaient pas nécessairement des employés fixes mais temporaires. Il serait plus facile de rajouter un mois en fin de saison si le temps est exceptionnel. Merci de renvoyer cette motion en commission!

**M. Sami Kanaan, maire.** Je constate une belle unanimité sur le principe de développer l'offre de natation mais je crois qu'il y a des malentendus. Pour ouvrir jusqu'à la fin d'octobre, et plus encore à l'année, la piscine de Marignac est chauffée, sans compter le personnel. Si l'on veut faire de même, il faut en accepter les conséquences. Dès le début de la discussion, j'ai encouragé mon collègue Frédéric Renevey, et je lui rends hommage d'avoir franchi tous les obstacles, ce qui n'a pas été facile. Il a trouvé un système où les vestiaires seront chauffés, ainsi que l'eau grâce à une sorte de peau qui se mettra dessus la nuit pour conserver la chaleur.

Vous voulez ouvrir des piscines extérieures à l'année, mais beaucoup de gens ne nagent pas dans des eaux à 6 degrés, à part les givrés qui adorent la Coupe de Noël et nagent leurs 120 mètres en eau froide. (*Rires.*) Ils sont de plus en plus nombreux, d'ailleurs. Je trouve cela génial et je suis très impressionné, mais ce n'est pas mon truc.

Plaisanterie mise à part, la motion préconise de discuter avec les autres communes, mais je dis d'ores et déjà à ce Conseil que celles-ci ne financeront pas une ouverture prolongée de nos piscines. Je suis déjà très satisfait – j'aurai l'occasion de l'expliquer en commission – qu'elles fassent un effort, à l'image de mon collègue de Meyrin qui se bat bec et ongles pour la piscine de Pré-Bois et je lui rends hommage. Toute ouverture accrue est bienvenue.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

En Ville de Genève, on n'a pas attendu pour multiplier les projets, augmenter les horaires le matin, lancer la rénovation de Pâquis-Centre, le projet de Chandieu et celui des Eaux-Vives, un nouveau bassin. Ce n'est pas tous les jours qu'on ouvre un nouveau bassin! En ce qui concerne Varembe, on peut en théorie faire une ouverture à l'année si on chauffe la piscine et qu'on a le personnel, mais cela a un coût. Aux Vernets en revanche, cela ne fait aucun sens car il s'agit d'un bassin de plongeon, pas de natation. La réponse n'est donc pas la bonne. Il faudra aussi attendre de voir comment l'ouverture accrue de Marignac soulage la situation. La nouvelle plage des Eaux-Vives ouvrira très partiellement en 2019 et de manière complète en 2020. Il y a enfin la possibilité de développer les bains dans le Rhône de manière plus structurée qu'aujourd'hui. Je me réjouis d'expliquer ces nombreuses pistes en commission mais à mon avis, très honnêtement, la solution est de soutenir les projets existants et de travailler avec les autres communes pour développer l'offre globale.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté à l'unanimité (68 oui).

## **6. Motion du 15 janvier 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi et Marie-Pierre Theubet: «Pour la sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève» (M-1401)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la motion M 2422 renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 30 août 2018;
- l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable;
- l'art. 1 de la loi sur l'énergie (LEn, RS-GE L 2 30) qui a pour but de favoriser un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement, obligation qui s'étend aux communes en vertu de l'art. 4 al. 3 LEn;
- l'art. 16 al. 4 LEn qui précise que «Les éclairages et illuminations publics sont conçus, réalisés et exploités de manière à garantir une utilisation économique et rationnelle de l'énergie ainsi qu'à privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables et indigènes»;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 4495.

- l’art. 12 Q al. 6 du règlement d’application de la loi sur l’énergie (REn, RS-GE L 230.01) qui dispose que l’Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d’efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d’installations d’éclairages et d’illuminations publics;
  - la pollution lumineuse, résultat d’un éclairage inefficace qui projette la lumière vers le haut ou sur les côtés et qui illumine en permanence le ciel durant la nuit;
  - que l’organisation de protection de la nature, Pro Natura, rappelle que l’éclairage artificiel est néfaste pour les animaux car les espèces nocturnes se voient contraintes de réduire leur rayon d’action, ce qui limite leur accès à la nourriture;
  - que l’éclairage artificiel prive les oiseaux migrateurs de leurs repères et que bon nombre d’insectes nocturnes sont attirés par les lumières et finissent par mourir d’épuisement;
  - que l’impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est peu à peu reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d’économie d’énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
  - l’exemple du projet «Eclairage public à luminosité réduite», de la commune de Fläsch (GR), qui prévoit de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d’énergie sur tout le territoire de la commune, ou l’exemple de l’ensemble des communes de Val-de-Ruz (NE) qui prévoit d’arrêter l’éclairage public durant la nuit (de minuit à 4h45, sauf celui des passages pour piétons);
  - qu’un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitant-e-s qui y sont soumis-e-s;
  - qu’il est nécessaire d’avoir un éclairage public bien conçu qui prend en compte la sécurité des habitant-e-s;
  - que depuis 1950 nous consommons cinq fois plus d’énergie et que nous pourrions considérablement réduire notre consommation sans perte de confort,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de diminuer l’intensité et la durée de l’éclairage public, tout en s’assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d’énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense;
  - d’implémenter la nouvelle norme SIA 491 «Prévention des émissions inutiles de lumière à l’extérieur», fondée sur le principe de précaution contenu dans la Constitution, qui offre une aide importante et concrète pour limiter les émissions inutiles de lumière;

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

- de présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève contre la pollution lumineuse;
- de sensibiliser la population, les entreprises et les administrations situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière.

*Préconsultation*

**M. Alfonso Gomez (Ve).** La motion traite de la pollution lumineuse en Ville de Genève. Cette thématique devient de plus en plus criante. Du reste, le Grand Conseil a accepté la motion M 2422, «Pour un éclairage nocturne économe», à l'unanimité; c'est à souligner. On se rend compte que l'éclairage public devient une question sociétale importante, non seulement pour la protection de la faune et de l'environnement, mais également pour la santé des citoyennes et des citoyens. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Il faudra évaluer si nous avons réellement besoin de ces éclairages, tenir compte des enjeux de sécurité pour la population – qui sont importants; nous l'avons souligné dans notre texte – et discuter également du plan lumière élaboré par la Ville, dont nous avons l'impression qu'il est souvent établi au coup par coup plutôt qu'au titre de priorité d'ensemble, ce qu'il devrait devenir pour la Ville dans sa lutte contre toutes les pollutions.

Nous demandons le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si possible sans discussion.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 46 oui contre 21 non.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** J'ai de la peine à suivre ce projet de motion. Je ne comprends pas le but de ses auteurs. Pendant des années, les mêmes nous ont rabâché qu'il fallait absolument que les rues soient bien éclairées, notamment pour des raisons de sécurité. Ils sont venus avec des propositions nombreuses pour qu'on améliore les éclairages, en particulier dans les parcs publics. Ensuite, le Conseil administratif a établi son plan lumière, accepté par le Conseil municipal parce qu'il était effectivement nécessaire de mieux éclairer les rues. Maintenant, il faut tout éteindre? La nuit, tous les chats sont gris... Je ne sais pas quels animaux nous protégerons en ville. Les vers de terre, les fourmis? Je peine à comprendre cette logique. D'un côté, vous pleurez parce que les rues et les parcs sont trop sombres, que les gens – et les femmes! – s'y font agresser et, de l'autre, vous voulez tout éteindre, de minuit à je ne sais quelle heure. C'est complètement contradictoire!

Le Conseil administratif n'y retrouvera pas ses petits, même pas ses LED. Aujourd'hui, à notre ère technologique, nous n'utilisons plus d'ampoules à incandescence. On éclaire donc plus en consommant trois fois moins, si ce n'est

davantage. La logique de cette motion m'échappe. Nous nous sommes opposés à l'entrée en matière et nous vous invitons à suivre notre exemple, Mesdames et Messieurs. Cet objet n'a aucun sens, si ce n'est pour occuper le plénum et faire joujou en commission. J'aimerais que vous explicitiez mieux vos motivations. Vous étiez pour la lumière et la sécurité, et maintenant... ce sera le royaume des chats.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est sensible aux considérations écologiques avancées par les auteurs de la motion et nous y souscrivons en partie. Les menaces pesant sur la biodiversité, notamment à la suite du réchauffement climatique, sont inquiétantes. Néanmoins, les exemples donnés dans les considérants portent sur des communes rurales, pour lesquelles la question de la biodiversité se pose différemment que pour la Ville. Cependant, il est vrai que la pollution lumineuse, au même titre que la pollution sonore, nuit au sommeil des habitants. Nous nous sommes toujours engagés à préserver au mieux le bien-être de la population, en particulier quant au bruit des terrasses pendant la nuit et au tapage nocturne en général. Aujourd'hui, à Genève, personne ne doit être empêché de dormir à cause de ces nuisances. Cette motion traite en partie de la problématique.

Le Parti démocrate-chrétien estime toutefois que l'aspect sécuritaire doit rester au centre du débat. Nous parlons d'une commune urbaine de plus de 200 000 habitants, dans laquelle ces enjeux sont cruciaux. Par ailleurs, notre parti s'est engagé avec vigueur il y a une dizaine d'années pour la création d'un plan lumière, par le biais de la motion M-995, dont le titre était assez évocateur: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)». Nous ne lâcherons rien sur la dimension sécuritaire et renverrons la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin qu'une solution conciliant écologie et sécurité puisse être trouvée.

**M. François Mireval** (S). Après avoir parlé de sport et de culture, parlons d'énergie et de sécurité, puisque cela vient dans le débat. Vous connaissez certainement, Mesdames et Messieurs, la série de photographies de Yann Arthus-Bertrand *La Terre vue du ciel*. Pensez qu'elles ont toutes été prises de jour et cherchez maintenant des images de la Terre vue de l'espace sur n'importe quel moteur de recherche, autrement dit des photos prises par satellite la nuit. Vous verrez qu'un nombre de lumières extraordinaire reflète la position des villes, des côtes... C'est magnifique, mais les satellites ont en fait photographié de la lumière perdue pour les terriens. C'est de la lumière qui va droit dans l'espace. Elle ne se reflète pas sur quelque chose, elle n'a pas ricoché. Pour que le satellite puisse la capter, elle est arrivée droit sur lui. Exemple classique: quand un bâtiment,

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

souvent public, est mal éclairé par un projecteur, la lumière file dans l'espace. Ce simple exemple montre un triple gaspillage: de lumière, donc d'énergie électrique, et donc d'argent public, puisque les kilowattheures ainsi gâchés sont payés par les contribuables. A Genève comme ailleurs, même si le plan lumière évoqué tout à l'heure est une bonne chose, un certain nombre d'améliorations sont possibles. Il est donc important d'étudier cette question.

Je réponds brièvement à quelques remarques sur l'insécurité. Il est extrêmement difficile de faire un lien entre insécurité et luminosité. Si vous cherchez, comme je l'ai fait, des données sur les heures ou les moments de la journée auxquels les délits sont commis, vous en trouverez difficilement, contrairement à d'autres sortes de statistiques, par exemple sur les lieux géographiques ou l'identité des auteurs. Cependant, à quelques pourcents près, on peut dire qu'environ 70% des cambriolages ont lieu le jour, comme environ 70% des agressions. Si le débat continue, je pourrai donner d'autres exemples, mais il faut garder à l'esprit que le lien entre éclairage et sécurité n'est pas simple. Gardons-nous de confondre sentiment d'insécurité et insécurité réelle. Je rappelle qu'un conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet, chargé jusqu'à il y a peu de la police, s'étonnait de la différence entre les chiffres réels de la sécurité dont il se vantait, avec une baisse de la criminalité, une augmentation de la sécurité, et du maintien parallèle, voire de l'augmentation du sentiment d'insécurité. Il le relevait lui-même il y a un an ou deux.

Pour toutes ces raisons, la motion déposée par les Verts mérite d'être étudiée attentivement en commission de l'aménagement et de l'environnement, où le Parti socialiste vous propose, Mesdames et Messieurs, de la renvoyer.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Il ne s'agit pas d'éteindre tous les réverbères. Comme mon préopinant l'a dit, il s'agit de mettre en place un éclairage extérieur plus ciblé, plus efficace encore et qui améliore la qualité de vie de nos concitoyens, tout en préservant la biodiversité et le paysage nocturne. Ce n'est pas parce que nous sommes dans une ville fortement peuplée que nous n'avons pas de biodiversité. Au contraire, nous avons des insectes, des animaux qui pollinisent des fleurs, plus loin, ailleurs. Nous savons aujourd'hui que la forte luminosité des villes a eu une incidence considérable – ce que nous démontrerons en commission avec Pro Natura – sur la biodiversité à l'extérieur de nos villes. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, pouvez-vous dire au Mouvement citoyens genevois de...

**Le président.** Oui, Monsieur le conseiller municipal. Je trouve qu'on a tendance à se dissiper. Il n'est que 21 h 20. Si vous avez des discussions, il y a des lieux pour cela juste à côté. Vous pouvez continuer, Monsieur Gomez.

*M. Alfonso Gomez.* Ces atteintes à l'environnement ne concernent pas que les communes rurales; elles nous impactent également. M<sup>me</sup> Carron évoquait les atteintes à l'humain. Or, celles-ci sont largement sous-estimées aujourd'hui. Les membres de certains partis politiques de cette assemblée estiment que cette pollution lumineuse n'est pas importante, que c'est du bla-bla, pour le dire ainsi. Non! Nous vous recommandons de renvoyer la motion en commission pour prendre le temps de l'étudier et voir les conséquences de cette pollution, bien plus importantes qu'on ne le croit. La Commission de l'environnement et de l'agriculture et le Grand Conseil ont accepté la motion M 2422 à l'unanimité, objet qui ne provenait pas seulement de nos rangs; je tiens à le souligner.

Nous avons inscrit la question de la sécurité et du sentiment d'insécurité dans notre motion. Les élues Vertes ont insisté fortement sur ce point, affirmant qu'elles ont l'impression, surtout la nuit, que la ville et la rue ne leur appartiennent pas. Vrai ou pas, je ne sais pas, mais ce sentiment d'insécurité doit également être traité dans le cadre de cette motion. Tous ces éléments sont relativement complexes, je l'admets, mais ils sont importants. Je plaide pour que l'on renvoie la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin que l'on puisse vraiment étudier les incidences et les conséquences de cette pollution lumineuse dans tous les domaines que nous venons d'explicitier.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je suis évidemment favorable au renvoi de la motion en commission. Mais ce qui me désole, c'est le manque d'information de certains conseillers municipaux, même si je sais que plusieurs sont nouveaux, puisqu'on renouvelle beaucoup le Conseil municipal en cours de législature. On a mis en place un plan lumière, dont quelques-uns disent qu'ils ne savent pas bien ce que c'est. Il a coûté des sommes astronomiques et il a permis d'éclairer deux fois plus la ville en économisant 60% d'électricité. On a fait des économies considérables et dégagé des tonnes de CO<sub>2</sub> en moins. On a même fait mieux, parce que je m'attendais à l'évolution des mentalités: à partir de 1 h et jusqu'à 5 h, la lumière est diminuée. On a la capacité de baisser l'éclairage public pour épargner la faune de notre ville, où il y a des fouines et d'autres animaux qui ont le droit de dormir, comme tout un chacun. Je me réjouis donc d'expliquer tout cela en commission et de faire œuvre pédagogique. Nous avons eu cette réflexion il y a six ans et les investissements ont été considérables. Cet été, comme certains d'entre vous, je me suis retrouvé à la scène Ella Fitzgerald et, après avoir bu des verres, il était 1 h du matin. Il y avait très peu d'éclairage; vous devez suivre des points lumineux au sol, c'est très sympathique. Nous avons mis en place un plan lumière dans nos parcs pour les préserver et les apaiser.

Il y a un arbitrage à faire entre la sécurité, la qualité de vie dans notre ville et la problématique du climat, dont il faut prendre conscience. Je suis d'accord de

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

réexaminer la chose car, voilà dix ans, la question était moins impactante. Désormais, nous devons prendre des mesures, notamment une, proposée au Grand Conseil et refusée, à savoir éteindre toutes les lumières des arcades et des commerces. Parce qu'alors là, il y en a, du débit! Il n'y a plus personne dans nos rues à partir de 1 h du matin à qui vendre la marchandise! Dans les Rues-Basses, comme dans toutes les rues, il n'y a pas d'économie d'énergie. Il faudrait se donner les moyens, peut-être avec les plans d'utilisation du sol, de faire adopter notre politique exemplaire, même de manière volontaire, par les commerçants, qui ont le droit de faire commerce mais qui doivent aussi respecter un minimum de règles de protection de la nature et de notre environnement.

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre est aussi sensible à la pollution lumineuse et aux questions d'économie d'énergie, raison pour laquelle nous avons toujours accepté les crédits nécessaires à améliorer notre système d'illumination, et encore récemment à la place de Neuve, où M. Pagani proposait justement de baisser la position des luminaires, la passant de 6 à 3 mètres, sauf erreur, ce qui permet un meilleur éclairage, notamment des espaces qui en ont besoin, comme les trottoirs, pour épargner les autres.

Et maintenant, que se passe-t-il? Les Verts ont apparemment découvert cette problématique et ils viennent nous présenter leur motion comme s'ils avaient inventé la roue. Mais la roue a déjà été inventée: la Ville a pleinement conscience de la question et elle a commencé à y répondre depuis longtemps, entre autres avec l'adoption du plan lumière. C'est pour cette raison que l'Union démocratique du centre a refusé l'entrée en matière et qu'elle refusera aussi le renvoi en commission.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Une fois n'est pas coutume, je soutiendrai totalement les propos de M. Pagani. Ce n'est effectivement pas la première fois que ce délibératif parle d'éclairage public et on a pu constater les effets immédiats du plan lumière mis en place. Je prends l'exemple de certaines rues aux Pâquis: la lumière diffuse était mieux répartie, plus chaude, moins violente et tout aussi efficace dans ce quartier un peu agité de temps en temps. Je peux vous garantir qu'on a besoin de lumière dans ces endroits-là.

La lumière est liée au problème de la sécurité, mais aussi à celui de la pollution. L'éclairage du ciel n'est pas très utile; il faudrait plutôt éclairer les rues, les coins sombres ou les lieux à risques. La nuit, la faune de la ville subit également les conséquences de la pollution lumineuse: M. Gomez nous parlait de biodiversité, mais c'est justement parce que la ville offre une diversité de plantes que nous connaissons une diversité d'insectes. Ce rapport est aussi important.

Aujourd'hui, je soutiendrai le renvoi en commission proposé, notamment parce qu'on a souvent parlé de *smart city*. L'éclairage intelligent en fait partie. Je suis intervenu plusieurs fois sur des projets d'aménagement lumineux pour demander qu'on y réfléchisse. On peut augmenter la densité de l'éclairage en cas de fréquentation et la diminuer quand c'est plus calme. Ces installations sont plus coûteuses, évidemment, mais elles tiennent beaucoup plus longtemps. Il y a donc une économie dans le temps, en plus de la diminution de la pollution lumineuse. Il faut étudier le sujet. On ne peut pas simplement enlever des lumières pour diminuer la pollution; nous avons besoin de lumière, entre autres pour la sécurité. Et il s'agit de ne pas oublier la sécurité du trafic: sans éclairage, le trafic est d'autant plus dangereux, également pour les vélos – je le dis, puisque cette motion provient des Verts, qui en sont de grands adeptes. Le trafic cycliste est important le soir aussi. On connaît tous cette problématique: certains cyclistes n'ont pas de lumière, on ne les voit pas, ou on les voit difficilement depuis un véhicule. Ce n'est pas qu'un problème de pollution. Une réflexion est nécessaire et il faut donc renvoyer la motion en commission.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche est d'avis qu'il sera tout particulièrement intéressant d'étudier cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous reconnaissons la nécessité de prendre en compte la pollution lumineuse et le besoin d'économiser l'énergie. Nous sommes convaincus que la Ville travaille sur cette problématique mais qu'il est possible d'aller plus loin.

Nous savons aussi que l'éclairage public joue un rôle particulièrement important, autre point qui nous tient à cœur, sur le sentiment de sécurité d'un grand nombre de femmes. Nous en avons encore parlé lors du traitement de la motion M-1344, «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la Ville?», traitée pas plus tard que cette semaine en commission. Ont été évoqués la question de l'éclairage et le fait que les femmes ne se sentent pas toujours à l'aise dans l'espace public: bien des femmes témoignent de ce qu'elles choisissent certains itinéraires et en évitent d'autres selon l'heure du jour ou de la nuit. La commission trouvait intéressant d'aller plus loin et d'explorer le rôle que l'éclairage public peut jouer pour les femmes, qui composent la moitié de la population, de sorte qu'elles soient rassurées dans tout l'espace public, tout le temps.

Nous défendons une double démarche face à cette motion. Il faut voir ce qu'offrent les progrès techniques, utiliser la lumière de manière plus ciblée et travailler sur sa qualité pour chercher à la diminuer, tout en tenant compte du fait que les personnes – les femmes, mais d'autres aussi, qui se sentent plus fragiles – puissent avoir accès à la ville et se sentent en sécurité partout. Je me réjouis donc que la motion soit renvoyée en commission.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Encore une fois: on ne dit pas que la Ville n'a rien fait. Nous demandons simplement que le plan lumière soit plus systématique. On verra bien le bilan; des choses se font. Encore que, quand j'ai vu le Grand Théâtre juste après les travaux, je n'ai pas eu tellement l'impression qu'il était concerné par le plan lumière... M. Pagani interviendra certainement pour nous dire qu'il s'agissait de signaler la fin des travaux.

En ce qui concerne la circulation, je réponds à M. Spuhler. Il devrait être content: sans lumière sur les pistes cyclables, cela obligera à mettre non seulement des réflecteurs dans certaines rues, mais aussi des lumières à chaque vélo, ce qui est prôné par Pro Vélo dans tous les cas.

Plus sérieusement, certains considèrent qu'on a déjà fait le travail parce que ce plan lumière existe. Non! Nous souhaitons mettre l'accent sur la prise de conscience de l'ensemble du Conseil municipal et des autorités, afin qu'elles accélèrent le développement de ce plan lumière. C'est l'objet de cette motion.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Force est de constater, à vous entendre, qu'il existe un plan lumière mais que celui-ci semble obscur aux esprits des uns et des autres. Il y a un certain nombre d'années, ou un nombre d'années certain, puisque c'était encore sous M. Ferrazino, j'avais participé à une séance où on nous avait présenté ce plan lumière en long et en large. J'avoue qu'il m'avait éblouie. Il était magnifique. En plus de tous les avantages qu'on a évoqués aujourd'hui sur le plan de la sécurité, il apportait une réelle plus-value à notre cité. Depuis, il est parti dans les brumes ou les tiroirs sombres de l'administration. Pour le Parti libéral-radical, il est clair qu'il serait bon que nous voyions le chemin de sa réa-lisation, afin de savoir s'il s'agissait d'un plan d'illuminés ou s'il était réaliste.

C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons d'étudier cette motion en commission quant aux différents aspects mentionnés: l'écologie, les économies d'énergie, la sécurité, mais aussi sur un plan qui m'avait particulièrement séduite, celui de l'esthétique, pour l'embellissement de notre ville. Lorsque la ville est belle et accueillante, lorsqu'on a envie de s'y retrouver, cela renforce le sentiment de sécurité.

**M. François Mireval** (S). A la suite des propos qui ont été tenus, j'espère pouvoir vous éclairer sans pour autant vous éblouir. Cela vient d'être évoqué, la lumière joue un rôle d'embellissement important et, architecturalement, un rôle de structuration de l'espace urbain. Elle sert également à la représentation du pouvoir ainsi qu'au maintien de l'ordre. C'est sur ce dernier point que j'interviendrai, en vous racontant un événement qui s'était déroulé il y a quelques années, lors de la terrible campagne présidentielle française du printemps 2002.

Vous vous en souvenez peut-être: des voitures brûlaient chaque soir face aux caméras du Journal de 20 h. Pire, la seule présence des journalistes poussait à l'action les casseurs, avides de cette éphémère célébrité. Une certaine presse audiovisuelle hexagonale fabriquait ainsi tous les soirs l'angoisse chez les téléspectateurs, la propageant même dans des parties du pays où elle n'avait absolument pas lieu d'être. Le résultat est connu avec le recul: l'austère et compétent premier ministre socialiste Lionel Jospin s'était fait devancer par le président sortant Jacques Chirac, mais surtout par un extrémiste de droite. C'est ainsi qu'à la périphérie d'une petite ville française – à son échelle, elle comptait quand même une population équivalant à celle de notre municipalité genevoise, capitale du monde mondial, comme chacun sait –, des aînés apeurés par ce qu'ils voyaient quotidiennement sur leur petit écran ont demandé au maire d'installer moult éclairage public dans leur quartier de petites demeures, de petites villas, où, à l'époque, des astronomes amateurs pouvaient s'adonner en toute obscurité à leur silencieuse passion. C'est d'ailleurs l'un d'eux qui s'est fait le relais de cette histoire. L'édile a évidemment choisi de suivre l'électorat le plus influent; il a obtempéré. C'est ainsi que les utilisateurs de télescopes ont pu aller chercher un ciel noir ailleurs. Mais qu'arriva-t-il ensuite? Quelle est la conclusion de cette histoire? La jeunesse locale, heureuse de l'aubaine, s'est installée rapidement sous ces lampadaires neufs et elle les a inaugurés chaque fin de semaine, vendredi soir, samedi soir, à grand renfort de caisses de bières et de musique sonore et rythmée, au grand dépit du voisinage. Fin de la quiétude. Je vous prie, Monsieur le président, de transmettre aux groupes du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre que l'éclairage tant souhaité par les habitants eux-mêmes avait créé l'insécurité qu'il était supposé chasser.

Cette motion mérite d'être renvoyée en commission et le Parti socialiste vous y engage.

**M. Omar Azzabi (Ve).** J'amène quelques éléments concrets qui appuieront la position des Verts quant à ce renvoi en commission, ainsi que sur le besoin de réactualiser le plan lumière de la Ville. Je me réfère par exemple à un article du *Temps* du 7 décembre 2017, qui revient sur le type d'ampoules que nous achetons et sur la configuration du marché suisse. La part du système de LED vendues pour des éclairages extérieurs dans le domaine privé a bondi de 2014 à 2016, de 23 à 73%, chiffres de l'Office fédéral de l'énergie. Au niveau de l'éclairage public, les LED représentent aujourd'hui 84% de parts de marché. «Sur le Plateau, affirme un représentant de l'Office fédéral de l'environnement, il n'y a plus un kilomètre carré dans l'obscurité totale depuis 1996.» Mentionnée dans cet article, l'étude de la revue *Sciences Advances* sur le recours aux LED démontre les méfaits de leur utilisation sur la santé publique.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

J'aimerais conclure mon intervention en revenant sur certains propos de mes camarades de droite sur le besoin absolu d'éclairer nos rues pour protéger nos citoyennes et citoyens. «On a toujours été attentif à ne pas mettre trop de lumière, explique Florence Colace, l'architecte éclairagiste de la Ville. Il est faux de dire que plus de lumière apporte plus de sécurité, d'abord cela concerne le sentiment d'insécurité, ensuite une zone très éclairée rendra par contraste très sombre la zone qui est à côté, c'est un mauvais calcul.» Ces quelques éléments appuient la position des Verts et le besoin de renvoyer la motion en commission.

Dernier point: la motion du Grand Conseil évoquée par Alfonso Gomez ne vient pas de nulle part, mais d'une plainte des habitants du quartier du stade de Genève, où une luminothérapie de la pelouse est en cours. (*Commentaires.*) J'ai beau être un grand fan du Servette FC, celle-ci cause des nuisances à la population qui vit à ses abords. Il y aurait une étude à faire dans le quartier des Acacias, en particulier la zone industrielle, et au centre-ville, comme mes préopinants socialistes l'évoquaient auparavant. Or, cette motion traite justement de la pollution lumineuse.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Dans ma rue, on sort à la lampe de poche la nuit, justement parce qu'il n'y a pas assez d'éclairage. Heureusement, maintenant, nos téléphones en sont munis. Ce soir, quand je rentrerai chez moi, je l'utiliserai pour me rendre de la rue à la porte de mon immeuble.

Nous avons travaillé pendant des années pour donner un éclairage différent; pas forcément le diminuer, mais mieux le cibler. Cela signifie éclairer là où on a besoin de lumière, pas n'importe comment, et surtout pas le ciel. Les travaux voulus ont donc été faits en grande partie.

Dans sa première invite, la motion demande le «maintien du sentiment de sécurité». Mais la sécurité n'est pas une question de sentiment: on est en sécurité ou on ne l'est pas. Et si on ne l'est pas, on n'est pas libres. Il faut des éclairages intelligents. En 1973, j'étais à New York avec mon père, qui travaillait pour l'Organisation des Nations unies. Nous attendions devant l'ascenseur sans avoir appuyé sur le bouton parce qu'il y avait des détecteurs de présence. En 1973! Cela fait quarante-six ans que cela existe. Au lieu de vouloir diminuer, supprimer, restreindre les horaires d'éclairage, on doit créer des éclairages intelligents, avec des détecteurs de présence ou de mouvement. De telle sorte que la nature soit dérangée le moins possible, que les oiseaux migrateurs ne soient pas déviés de leur route parce qu'ils sont éblouis... Tout cela, nous pouvons le réaliser, mais il s'agit de ne pas mettre la ville dans le noir, ce que je vous remercie d'avance de ne pas faire, Mesdames et Messieurs.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'ai bien entendu les propos de M. Mireval, avec lequel je ne peux pas être d'accord car, une fois de plus, la gauche et le Parti socialiste sont les laxistes de la sécurité. Je trouve désolant que vous n'iez constamment cette problématique; j'allais même dire jour et nuit.

Je viens de lire le rapport M 2422-A, qui date du 5 juin 2018. La motion est tout à fait éclairante. Elle demande à l'Etat d'étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage aux besoins locaux, d'établir une vision cantonale sous forme de cartographie des couloirs de nuit, de mener en accord avec les communes et les riverains des tests d'extinction nocturne dans les sites jugés opportuns et de rendre un rapport de faisabilité au Grand Conseil sur les résultats. Dans le cadre de l'étude sur cette motion, dont le rapport fait 48 pages, à peu près toute la République a été entendue, le ban et l'arrière-ban des électriciens, les Services industriels de Genève (SIG) et la Ville de Genève, par la voix de M. Macherel, qui ont expliqué ce qu'ils faisaient.

Je ne suis pas avare de critiques envers M. Paganì mais, là, je le remercie d'avoir mis en place ce plan lumière qui, pour un éclairage nettement amélioré, a permis d'économiser 60% d'électricité. C'est de la bonne politique. Le reste, c'est du bouillon pour les morts. Vous voulez refaire l'étude du Grand Conseil? Bon. Pas de problème, vous gaspillerez l'argent du contribuable inutilement. Vous feriez mieux de vous inspirer de ce rapport, récent et très éclairant, je le redis encore une fois, plutôt que de blablater pour renvoyer cette motion en commission.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Pardonnez-moi d'intervenir une seconde fois; j'aimerais corriger certaines des choses dites sur la sécurité ou l'insécurité liée à la luminosité. Il n'y a peut-être pas d'étude assez précise à ce sujet mais mon expérience professionnelle dans le domaine m'a amené à voir que trop de lumière à certains endroits incitait les gens à stagner et à commettre des incivilités la nuit: être bruyant, boire entre copains parce qu'il y a de la lumière... Cependant, ces incivilités ne sont pas forcément l'insécurité. Par contre, sans lumière, les gens se sentent beaucoup moins rassurés. Tout le monde n'a pas le même ressenti. Une personne pas courageuse ni intrépide n'a pas forcément envie de traverser sans lumière la plaine de Plainpalais, un parc ou de petites ruelles dans un quartier dense. C'est une problématique importante. On ne peut pas laisser la ville sans lumière. Bien au contraire, il est important d'en avoir pour que les gens puissent circuler en toute tranquillité, en toute quiétude. C'est également important pour le trafic routier et les vélos. Vous transmettez à M. Gomez, Monsieur le président, qu'il peut bien mettre tous les catadioptrés qu'il veut, il sait bien que les cyclistes commettent beaucoup d'incivilités et que nombre d'entre eux se foutent royalement d'arborer un phare. La sécurité est donc aussi pour ceux qui, inconscients,

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

circulent sans lumière la nuit, habillés en noir, de surcroît. La sécurité appelle une réflexion fine quant à la gestion de la lumière dans les quartiers à haute densité la nuit.

La Ville doit faire un effort. C'est la première qui doit montrer l'exemple. M. Azzabi l'a dit. Le stade de Genève, dont la Ville est partenaire, est éclairé la nuit d'une manière complètement aberrante et inutile. C'est un gaspillage d'énergie. Mais on peut également considérer la plupart des monuments et des fontaines, pour lesquels des éclairages intempestifs ne sont pas forcément bien dirigés s'il s'agit d'animer des façades et d'embellir la ville, ce qui est nécessaire. Je rappelle que les retombées économiques du tourisme constituent une manne importante.

Le sujet n'est donc pas aussi simple qu'on peut le croire. Encore une fois, je ne peux qu'enjoindre à tout le monde de bien travailler en commission et d'envisager l'éclairage intelligent dans le cadre du concept *smart city*.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Pour en terminer avec ce débat riche d'informations, j'aimerais dire que nous sommes tenus à l'exemplarité mais que l'exemplarité se revisite. Je suis donc fondamentalement favorable au renvoi de la motion en commission afin d'essayer d'améliorer notre politique, si faire se peut, car elle est déjà très performante. Il y a d'ailleurs passablement de délégations d'autres villes, que nous devons recevoir comme il se doit, qui viennent visiter nos installations.

Cependant, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire en ce qui concerne le Grand Théâtre. Celui-ci a aussi un objectif d'exemplarité. Nous avons installé une pompe à chaleur air-air, qui nous permettra d'économiser une énergie considérable pour chauffer ce bâtiment. Nous avons également installé des LED dans ses lustres historiques, qui comprennent 60 ampoules, toutes changées, ce qui équivalait à la consommation d'une demi-ampoule ancienne. Je trouvais normal de faire en sorte que nos concitoyennes et concitoyens, après avoir vu l'extérieur du Grand Théâtre, puissent constater que l'argent qu'ils ont payé en impôt pour la rénovation de son intérieur a été bien utilisé. Je les invite d'ailleurs à commander des billets sur le site du Grand Théâtre pour le *Ring* – il n'en reste plus beaucoup – et les autres représentations. Le résultat est très beau et il ne nous coûte pas cher. Monsieur Gomez, il est donc faux de dire que nous consommons beaucoup d'électricité au Grand Théâtre, alors que nous n'en consommons pratiquement plus.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 52 oui contre 12 non.

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 10 février 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Jean Rossiaud: «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile» (R-192 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

La résolution a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des finances le 14 mars 2016. Cette proposition a été étudiée le 12 avril 2016, les 10 octobre, 8 et 29 novembre 2017 sous la présidence de MM. Jacques Pagan et Simon Brandt. La rapporteuse remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey pour l'excellente qualité de leurs notes de séances.

**Rappel du projet de résolution**

Considérant:

- la politique «Genève, ville durable», qui exprime l'engagement de la Ville de Genève en matière de durabilité;
- la politique énergétique de la Ville de Genève «100% renouvelable en 2050»;
- la politique financière de la Ville de Genève, qui repose sur la bonne gestion des deniers publics et la responsabilité en matière d'investissement;
- la campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles «zéro fossile/*Fossil Free*»;
- que cette campagne touche toujours plus de villes et que, le 3 février 2016, par exemple, la municipalité de Copenhague a annoncé un désinvestissement total des énergies fossiles que sont le charbon, le pétrole et le gaz;
- le dépôt du projet de loi PL 11782 au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015, mettant en garde les autorités cantonales contre le risque financier que les investissements dans l'énergie fossile font courir aux finances publiques (bulle carbone qui menace la finance mondiale);
- la volonté affichée par la conseillère administrative en charge des finances de vouloir désinvestir des énergies fossiles les fonds publics de la Ville de Genève, lorsqu'elle s'est exprimée dans le cadre des trois conférences sur le désinvestissement des énergies fossiles, organisées fin 2015 par le Service Agenda 21 – Ville durable, en partenariat avec le magazine *La Revue durable*,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 5760. «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Motions d'ordonnement, 3753, 4496.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir l’opportunité de cette campagne de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire tout autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers la caisse de pension des employés de la Ville CAP Prévoyance;
- demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d’administration des régies publiques (tels que les Transports publics genevois, les Services industriels de Genève...) de proposer à ces entités d’adopter la même politique;
- présenter les premiers résultats de ce travail, qui a sans doute déjà débuté, à la commission des finances ou à une délégation ad hoc du Conseil municipal au cours du premier semestre 2016.

### **Séance du 12 avril 2016**

*Audition des auteurs de la résolution, MM. Joris Vaucher et Jean Rossiaud*

M. Vaucher introduit le sujet en rappelant dans quel cadre cette résolution R-192 a vu le jour. Il souligne le fait que ce texte s’inscrit dans une volonté de faire avancer les choses, en incitant le Conseil administratif à influencer la Caisse d’assurance du personnel (CAP) afin que celle-ci retire les fonds qu’elle aurait investis dans les énergies fossiles.

Un commissaire se demande ce que l’on devrait faire des obligations allemandes, puisque l’Allemagne subventionne massivement la production de son charbon. Il souligne le fait qu’il en va de même avec les obligations de l’Etat suisse, puisque ce dernier subventionne le nucléaire et de plus mandate une petite entreprise d’extraction minière. M. Rossiaud répond qu’il faut les vendre. Il poursuit en déclarant qu’il faut changer d’ère et de paradigme. On ne peut pas le faire du jour au lendemain, il le reconnaît. Cependant, il estime qu’il faudra à terme abandonner tout type de ressources provenant du sous-sol de la Terre et s’orienter vers une politique de développement véritablement durable à long terme. Il faut investir dans des secteurs véritablement utiles à la société et donc abandonner les ressources non renouvelables et la spéculation y relative.

Le même commissaire se demande s’il faut vendre également la participation de la Ville dans les Services industriels de Genève (SIG), puisque ces derniers font également dans le gaz. M. Vaucher répond qu’il ne s’agit pas des questions de distribution mais d’extraction.

Le président se demande si les auteurs de la résolution ont effectué une analyse de toutes les dimensions et de tous les secteurs touchés par leur résolution. M. Vaucher répond que cela aurait été trop complexe. D’autant plus que l’économie genevoise tourne principalement autour du pétrole. Il précise que l’idée était

avant tout de se poser la question et de viser les entreprises qui font de l'extraction. M. Rossiaud ajoute que l'idée était également de comparer les rendements des fonds «éthiques» avec ceux des fonds «non éthiques». Il informe que le rendement d'un fonds comme la NEST sur dix ans est – de mémoire – de 4,2%, alors que les rendements moyens des autres caisses de pension sont de 3,8%. Il faut donc s'interroger au sujet de l'intérêt financier immédiat.

Un commissaire se demande ce qu'il faudrait faire du parc immobilier de la Ville de Genève qui est majoritairement chauffé au pétrole, au gaz ou au charbon. M. Vaucher répond que cela ne concerne pas les investissements. Mais le commissaire considère qu'acheter des énergies fossiles constitue un investissement dans les énergies fossiles. M. Vaucher rappelle à ce propos que la Ville de Genève s'est engagée à être «verte» en 2050, c'est-à-dire à utiliser des ressources énergétiques basées sur du «zéro-fuel». Petit à petit l'ensemble du parc immobilier genevois sera chauffé grâce à des énergies renouvelables. Mais cela prend un peu de temps. Il répète que le fait d'acheter du gaz pour chauffer un immeuble ne constitue pas un investissement mais simplement un achat de service.

Un commissaire se demande en matière de performances ce qui est comparé exactement. A ce sujet, dans quel modèle d'analyse de gestion des caisses s'inscrivent la résolution R-192 et les chiffres avancés par ses auteurs. De plus, il se demande si l'on tient compte des coûts pour les consommateurs finaux de ces énergies. Il rappelle en effet que la transition voulue par la résolution s'accompagne très souvent d'une hausse des coûts pour les citoyens. M. Vaucher souligne le fait que les prix de l'électricité et du gaz dépendent principalement de la politique fédérale et moins d'une stratégie communale de désinvestissement relatif à sa caisse de pension. Il confirme que le but est de rendre les énergies renouvelables plus compétitives en rendant le pétrole plus cher. Or, le prix du pétrole est moins cher car il ne tient pas compte des externalités négatives que l'exploitation de cette ressource produit. Il affirme que les Etats commencent déjà à ressentir ces effets négatifs, notamment par l'afflux de réfugiés climatiques.

Le même commissaire se demande si l'afflux actuel de réfugiés est véritablement lié à des questions climatiques. M. Vaucher répond que plusieurs études démontrent que les soulèvements populaires à la base de la crise syrienne actuelle trouvent notamment leurs origines dans des sécheresses qui ont frappé les campagnes et qui ont provoqué un important exode rural. Il cite également le problème des migrations de populations depuis le Sahel vers l'Afrique du Nord. M. Rossiaud ajoute qu'il en va de même pour les émeutes de la faim comme celles que l'Égypte a connues il y a quelques années. Il précise, pour revenir au cas plus spécifique de la petite Ville de Genève, que l'important est de mettre en œuvre les politiques du futur dès à présent.

Un commissaire intervient en déclarant que la Ville de Genève fait déjà beaucoup en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables. Il souligne le fait

que si l'on se débarrasse précipitamment de tous les investissements dans les énergies fossiles, il voit mal comment on pourrait assurer les rendements des caisses de pension qui sont déjà catastrophiques. Il se demande pourquoi des demandes similaires ne sont pas faites à l'égard de la Banque nationale qui a massivement investi dans le gaz de schiste américain. Il conclut en déclarant qu'il voit mal comment appliquer ce que la résolution R-192 propose. M. Vaucher concède le fait qu'un réseau électrique peut être assimilé à des vases communicants avec aucune garantie relative à la provenance du courant consommé, néanmoins il s'agit avant tout d'augmenter la part du renouvelable dans ce réseau. Il rappelle au sujet du risque financier pour les caisses de pension que si la bulle carbone (spéculative) venait à exploser, les caisses perdraient un cinquième de leurs avoirs. M. Rossiaud intervient en déclarant que l'idée n'est pas de remettre en cause les politiques énergétiques de la Ville, du Canton ou du monde, mais simplement d'inciter la Ville à assumer ses engagements en matière d'investissements. Il conclut en invitant les membres de la commission des finances à lire l'étude relative au risque carbone pour la place financière suisse et à auditionner les responsables de caisses de pension afin que ces derniers puissent expliquer ce qu'il en est indépendamment de tout préjugé. M. Vaucher ajoute que concernant les investissements de la Banque nationale, il estime que ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de la Ville de Genève de se saisir de cette question. Cependant il précise qu'une motion en ce sens a déjà été déposée au Conseil national, dont il s'engage à transmettre la référence.

Une commissaire souligne que les héritiers Rockefeller, dont la famille a fait fortune dans le pétrole, ainsi que les Etats du Golfe investissent considérablement dans les énergies renouvelables, ce qui prouve qu'un tournant est en train d'avoir lieu dès à présent. Elle souhaiterait entendre ce que les auditionnés ont à dire à ce sujet, de même au sujet de ce qu'il se passe aux îles Féroé, au niveau de la production énergétique grâce à la mer. M. Rossiaud répond que la Fondation Rockefeller est une des entités les plus progressistes en matière de développement énergétique et que les membres ont compris qu'il était à présent nécessaire de se diversifier, ce qui prouve la nécessité d'investir dans les choses relevant du futur en abandonnant progressivement les choses du passé.

Une commissaire intervient en citant un article du journal *Le Monde* du 2 décembre 2015 qui a trait aux milliers de milliards investis en deux ans par des centaines d'institutions alors que ce montant n'était que de quelques dizaines de milliards pour les années précédentes. Elle revient également sur la stratégie adoptée par la Fondation Rockefeller dont elle souligne la rationalité économique qui n'est plus à prouver. Elle se demande ce que pensent les auditionnés de la proposition du directeur général du Fonds mondial pour la nature (WWF) de poursuivre en justice les pollueurs, à cause du changement de législation internationale qui est en train de s'opérer. M. Rossiaud répond que pour l'instant le seul accord faisant office de norme qui engage juridiquement est l'Accord de Paris

signé en fin d'année dernière. Il souligne le fait que cet accord, en l'état, n'est pas contraignant. Il reconnaît cependant que beaucoup d'organisations poussent dans le sens d'une législation permettant à la Cour pénale internationale de poursuivre des individus ou des institutions qui commettent des «crimes climatiques contre l'humanité» qui deviendraient un nouveau chef d'accusation. Cependant ce ne sont que des recommandations pour l'instant.

Une commissaire salue la présentation des auditionnés qui repose sur des arguments pluridisciplinaires et très riches. Au-delà des arguments éthiques, économiques et politiques, elle se demande si ce projet va plus loin et comment régler la question des potentielles guerres pour les ressources et des futures tensions en lien avec la volonté globale d'atteindre un même niveau et qui pourraient conduire à une pénurie. Elle se demande également comment en compenser les dégâts ou dédommager les futures victimes. M. Rossiaud souligne les quatre dimensions soulevées par la question de la commissaire: morale, géopolitique, économique et financière, dont il résume les principaux éléments qui ont trait à des questions telles que: quel genre de société l'on souhaite pour l'avenir? Comment prévenir les conflits pour les ressources? Est-ce que le fait de dépendre de ressources extractives étrangères ne péjore pas notre tissu économique local qui pourrait être favorisé par le développement d'énergie verte domestique? Et finalement: est-ce judicieux de poursuivre les investissements dans le pétrole? Il déclare que ces dimensions doivent être discutées et étudiées avec précision. Il souligne le fait que le réinvestissement des fonds investis dans le pétrole vers les énergies renouvelables ne remet pas en cause la pérennité des caisses de pension, bien au contraire: les investissements dans le pétrole fragilisent les caisses de pension. M. Vaucher rappelle que les caisses de pension de la Ville de Genève ont investi pour près de 11 milliards dans le pétrole. Un commissaire souligne le fait que ce sont des investissements indirects. De plus, il rappelle que la Ville a signé une charte éthique interdisant d'investir directement, mais M. Vaucher rétorque que la charte éthique ne concerne pas les énergies fossiles.

Un commissaire a une question relative à la troisième invite de la résolution R-192: pourquoi déposer cette résolution si le travail a, comme indiqué, «déjà débuté»? M. Vaucher répond que le travail a débuté dans la mesure où il y a eu une déclaration d'intention et que l'idée est en train d'être discutée au sein des services du département de M<sup>me</sup> Salerno. Il souligne le fait que la résolution R-192 vise à appuyer ce travail entamé.

Le même commissaire rappelle qu'une partie des producteurs d'électricité en Suisse – qui sont subventionnés – rachète durant la nuit (et donc à bas coût) de l'électricité du marché européen, qui provient du fossile, afin de pomper de l'eau et de la turbiner à nouveau. Cela biaise donc le marché, puisqu'une partie du subventionnement est détournée par ce genre de pratique. Il se demande comment s'en prémunir. M. Vaucher répond que dans les statistiques relatives à l'hydraulique, on

distingue l'énergie produite par le pompage-turbinage et celle produite directement par le barrage. Il reconnaît que cette pratique était répandue, mais qu'elle a diminué actuellement grâce à l'énergie solaire qui a fait baisser les prix, ce qui désavantage la revente de l'eau pompée la veille.

Un commissaire remercie pour leur résolution qu'il juge importante et relevant de la compétence tant du Conseil municipal que du Conseil administratif. Il se demande ce que la résolution R-192 apporte de plus que ce qui se fait déjà dans les domaines de la durabilité et de la «renouvelabilité». M. Vaucher répond que cette résolution R-192 vise à réduire l'impact de l'argent que Genève investit à l'étranger. Il rappelle que la moitié de l'impact CO<sub>2</sub> produit par les Suisses provient de l'étranger.

Le même commissaire se demande quelles sont les villes qui participent aux engagements décrits dans la résolution. M. Vaucher s'engage à transmettre une liste des municipalités s'y engageant.

Le même commissaire se demande ensuite, au sujet des entités qui ont été mentionnées durant la discussion, si on a une idée des montants engagés dans l'investissement des énergies renouvelables. M. Vaucher répond que non, car cela est très difficile à connaître. M. Rossiaud ajoute que la commission des finances peut justement savoir de l'intérieur ce que la plupart des gens ignorent de l'extérieur.

Un commissaire aimerait savoir si d'autres institutions suisses ont annoncé pareil désinvestissement. M. Vaucher répond qu'aucune municipalité ne l'a fait mais que le Canton des Grisons a décidé du désinvestissement dans les énergies fossiles suite à une votation populaire. M. Rossiaud rappelle qu'un projet de loi 11782 a été présenté devant le Grand Conseil.

Un commissaire ne sait pas comment faire pour mettre en œuvre les engagements décrits dans la résolution R-192. Concernant la date du *peak oil* – que l'on annonce depuis près de cinquante ans sans tenir compte de progrès technologiques qui touchent également les énergies fossiles – il aimerait connaître le pronostic des auditionnés. M. Rossiaud rappelle qu'il a émis deux hypothèses, l'une étant celle du *peak oil*, l'autre étant celle de la pression étatique par l'imposition de taxe sur les énergies fossiles. Poursuivre la spéculation pratiquée jusqu'à maintenant sans prendre en compte les hypothèses futures représente un risque trop important qu'il refuse de prendre.

Le président remercie les auditionnés avant de les libérer.

Le président propose donc d'auditionner M<sup>me</sup> Salerno dans le cadre de la résolution R-192.

Aucune opposition à l'audition de M<sup>me</sup> Salerno.

**Séance du 10 octobre 2017**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement*

M<sup>me</sup> Salerno souhaite faire un rappel du cadre. La Ville a défini une charte en 2011. Elle est disponible sur internet et sur l'intranet de la Ville. Cette charte propose les critères d'exclusion et de pratiquer un classement, soit un «best in class». Cette charte fonctionne bien. Le portefeuille est de 45 millions de francs, et le bilan positif.

Cette même procédure a été appliquée au sein de la CAP, caisse de compensation des communes. Avec la même mandataire, M<sup>me</sup> Angela de Wolff, un travail a été fait pour établir des critères respectueux et adéquats. Les enjeux sociaux et environnementaux ont été définis.

Sur le domaine des énergies, les SIG, partenaires de la caisse, étaient plus réticents que les communes genevoises. M<sup>me</sup> Salerno considère que le Conseil administratif ne peut pas imposer des choix, il ne peut pas être seul responsable de la politique de placements de la caisse: il faut que cela soit fait en concertation entre tous les partenaires et de manière paritaire entre employeurs et employés. Ils doivent être aussi d'accord. L'objectif de la caisse de verser une rente doit être rempli en tenant compte de plusieurs paramètres. Ce travail a été fait en 2013.

Elle relève qu'il n'y avait pas de critères d'exclusion liés au charbon et au pétrole. En effet, les entreprises qui pratiquent l'extraction de ces produits ne font pas que ça: elles ne sont pas dans une monoculture du produit. D'autre part, les SIG peuvent avoir des participations avec des entreprises européennes et ils ont eu peur à l'époque de ne pas pouvoir tenir leurs engagements si ces critères entraient en vigueur. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience de la part des SIG. Leur position a évolué depuis quatre ans. L'expérience aidant, les placements éthiquement responsables font moins peur.

Sur le fond de la résolution R-192, M<sup>me</sup> Salerno estime que le chemin pris est intelligent, mais le pouvoir du Conseil administratif limité. M<sup>me</sup> Salerno estime qu'elle ne peut pas garantir que tous les départements adoptent la même politique, mais les discussions avancent. Le milieu bancaire s'ouvre également à ce type de produits durables. Il y a de grandes compétences sur la place genevoise. Il est donc positif de proposer de nouveaux produits aux investisseurs.

Un commissaire demande s'il est possible d'introduire un chapitre particulier sur les investissements dans l'énergie qui n'est pas à base de carbone et que cela soit demandé à différentes entités par une directive émanant du Conseil administratif, afin que cette préoccupation puisse être communiquée dans les différents conseils d'administration. M<sup>me</sup> Salerno répond que des suggestions peuvent être données mais pas des directives. Elle a récemment contacté la CAP

et son directeur financier, M. Nussbaum. Il lui a répondu par écrit. Elle lit un extrait de la lettre reçue de CAP Prévoyance: «(...) Les investissements de CAP Prévoyance dans les entreprises exposées au charbon et au pétrole ne sont que de 8,3 millions de francs, soit 0,6% des investissements en actions à l'intérieur des portefeuilles étudiés et 0,2% de la fortune totale de CAP Prévoyance (...).» C'est une faible exposition.

M<sup>me</sup> Salerno propose de fournir une partie des informations par écrit sous la forme d'un rapport détaillé, en joignant la lettre de CAP Prévoyance. Dès lors que plus de sociétés utiliseront moins de charbon et moins de pétrole, ressources naturelles très limitées et qui ne sont pas l'avenir de la production énergétique, mieux on se portera. Elle ajoute qu'un nouveau cycle de discussions est ouvert.

### **Séance du 8 novembre 2017**

Le président informe que les documents demandés n'ont pas encore été reçus. Il ouvre donc le débat sur la suite du traitement de cette résolution.

Un commissaire estime qu'il serait contraire au bon sens de voter cet objet sans avoir pu consulter les documents demandés. Un autre commissaire demande ironiquement s'il ne serait pas nécessaire de renvoyer la résolution R-192 devant le Conseil municipal puisque cet objet demande des choses précises au Conseil administratif.

Les membres de la commission des finances décident de repousser le traitement de cet objet et prient le président de relancer les magistrats concernés par des demandes de documents.

### **Séance du 29 novembre 2017**

Le président rappelle que tous les documents demandés ont été reçus. Il invite donc les commissaires à prendre position.

#### *Discussion et vote*

Le groupe des Verts déclare que le Conseil administratif, dont le pouvoir est limité, a déjà fait beaucoup. Puisque toutes les demandes ont été remplies, il estime qu'il n'est pas nécessaire de pousser plus avant les différentes instances, y compris le Conseil administratif. Il informe qu'il acceptera cette résolution.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois informe qu'il utilisera les mêmes arguments que ceux d'un commissaire Vert mais pour défendre la position inverse.

Il estime en effet que ce texte enfonce des portes ouvertes et qu'à ce titre il ne voit pas de raison de l'accepter.

Le groupe du Parti socialiste annonce qu'il rejoint la position exprimée par les Verts et qu'il acceptera la résolution R-192.

Le groupe Ensemble à gauche annonce qu'il acceptera la résolution R-192 et souligne que ce que vient de dire le Mouvement citoyens genevois démontre qu'il faut effectivement accepter cet objet.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien souligne qu'il s'agit d'une résolution devenue sans objet et ajoute qu'au vu de tout ce qui a été appris durant les auditions, une acceptation de cet objet par la commission des finances constituerait un signe favorable.

Le groupe du Parti libéral-radical va suivre la position du Mouvement citoyens genevois et refusera d'enfoncer des portes ouvertes.

L'Union démocratique du centre acceptera cette résolution.

Par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 1 UDC) contre 5 non (2 MCG, 3 LR), la résolution est acceptée.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S).** Il y a eu un petit flottement au sein de la commission; j'explique donc de quoi il s'agit. La résolution voudrait que la Ville désinvestisse totalement des énergies fossiles, c'est-à-dire le pétrole, le charbon et le gaz de schiste. Comme vous le savez, Genève est une ville durable: d'ici à 2050, nous devrions en principe fonctionner avec 100% d'énergie renouvelable. Nous avons auditionné MM. Vaucher et Rossiaud, un entretien très riche qui a fait apparaître que nous n'avions pas compris qu'il s'agissait d'investissement, et pas de consommation.

Nous avons aussi entendu M<sup>me</sup> Salerno, qui nous a dit que la résolution était très intelligente mais que le pouvoir du Conseil administratif était *in fine* très limité. Elle ne pouvait pas garantir que nous puissions investir de manière durable dans tous les départements, même si nous savons que de plus en plus d'investissements du secteur bancaire sont faits dans cette perspective. M<sup>me</sup> Salerno a pris l'exemple de CAP Prévoyance: en 2017, cet organisme a investi 8,3 millions de francs, soit 0,6% de son portefeuille, dans les énergies fossiles. C'est très peu, même si cela a peut-être changé. Il est clair qu'il faudrait viser le zéro, mais un important travail a déjà été fait.

En commission, deux courants se sont dégagés: le premier disait que la résolution enfonce des portes ouvertes; le second, de gauche, défendait son utilité, puisque le travail n'est pas terminé. Au final, la résolution a été acceptée à la majorité.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Dans le courant des discussions, il est effectivement apparu, ainsi que M<sup>me</sup> Romano l'a dit très clairement, que CAP Prévoyance avait fait une bonne partie du travail s'agissant des investissements qui relèvent purement de son activité. Cependant, elle n'est pas seule. La résolution demande également que la Ville adopte cette politique et que ses représentants dans les conseils d'administration des différentes régies publiques insistent sur ce point. Du reste, la Ville, qui n'est pas seule à mener cette campagne «zéro fossile», devrait étudier la possibilité de diminuer l'utilisation des énergies fossiles dans sa gestion du quotidien. Cela n'est pas toujours possible, mais cette option doit être priorisée car utiliser des énergies fossiles au quotidien revient à investir dans ces dernières.

Je tiens à rappeler un chiffre éloquent. En Suisse, au-delà de la Ville et du Canton de Genève, 85% de l'énergie que nous utilisons provient des énergies fossiles. Le rôle des entités publiques est donc extrêmement important. Il y a encore du chemin à faire. C'est pour cela que la résolution a été maintenue et qu'une majorité de la commission l'a approuvée, en souhaitant envoyer un message au Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Le groupe Mouvement citoyens genevois a refusé la résolution en commission des finances pour les raisons suivantes. D'abord, pour l'essentiel, elle enfonce des portes ouvertes, comme d'habitude avec les propositions des Verts. Ensuite, la Ville a une stratégie «zéro fossile» pour 2050 et elle la suit; elle est à la pointe en ce domaine à Genève. Elle est largement en avance sur ce que font le Canton et les autres communes. Je ne vois pas ce qu'elle pourrait faire de plus. On nous dit encore que la Ville doit désinvestir des énergies fossiles pour ses fonds propres. Je ne savais pas qu'elle faisait des placements dans ce domaine... C'est faux: la Ville de Genève se finance sur les marchés et elle n'a pas d'argent supplémentaire. Il sera intéressant d'entendre la magistrate aux finances le confirmer. Enfin, la résolution demande que CAP Prévoyance suive la règle. Or, celle-ci est une fondation indépendante. Nous n'avons pas d'ordre à lui donner. Elle a aussi son plan stratégique quant au placement des capitaux des retraités de la Ville de Genève et elle est certainement bien plus en avance que ce que vous pouvez penser.

Vous voulez demander ce désinvestissement aux représentants de la Ville dans les conseils d'administration des Transports publics genevois (TPG) et des SIG. Les TPG ont des capitaux qu'ils placent dans les énergies fossiles? Première nouvelle! Alors il faut qu'on leur supprime tout de suite les subventions de l'Etat... Pourquoi leur avons-nous accordé 8 millions de francs voilà quelques mois? En réalité, ils n'ont pas un kopek de réserve. Je ne vois donc pas ce que la résolution changera. Même chose pour les SIG: ils n'ont pas de capitaux à placer sur les marchés pour faire du cash dans les énergies fossiles. Ils travaillent, ils

fournissent les énergies à Genève et les recettes sur leurs capitaux sont investies dans la géothermie.

Votre résolution ne vaut donc rien! Si c'est pour voter des textes qui font plaisir aux Verts, je ne vois pas l'intérêt. Ce n'est même pas une motion, qui demanderait au moins une mesure au Conseil administratif, qui viendrait nous rappeler sa stratégie – puisque c'est la millième fois qu'on lui pose la question – sur le «zéro fossile» en 2050, sur le plan lumière dont on parlait tout à l'heure, sur le chauffage... Il y a toute une systématique pour laquelle je dis bravo et que j'encourage à deux mille pourcents. Une résolution est une déclaration du Conseil municipal. Elle ne sert strictement à rien, à part remplir les corbeilles en papier, c'est pourquoi nous nous y opposerons.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste, espérant arriver au bout des urgences. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste pense qu'une résolution est un moyen très efficace pour appuyer un élan déjà impulsé. Le Conseil administratif n'est pas le seul acteur pour mener cette politique auprès des partenaires. Si on veut que celle-ci puisse être conduite au sein de toutes les régies publiques, que la démarche soit élargie, que cette volonté passe, il est nécessaire que le Conseil municipal joue son rôle en affirmant ses intentions au niveau démocratique. C'est ce que nous faisons ce soir.

Cette résolution pour le désinvestissement par la Ville du pétrole, du gaz de schiste et du charbon s'inscrit dans cinq dimensions: géopolitique, éthique, légale, économique et financière. Concernant les deux premières, je rappelle que nous sommes dans une économie mondialisée, en réseau. Cela produit une limitation des ressources, d'une part, du fait de l'internationalisation des villes, qui vivent finalement selon les mêmes modes de vie, impactant la situation des autres pays, bien au-delà du niveau local, ainsi qu'un accroissement des richesses globales, d'autre part, qui creuse en parallèle un fossé entre les plus riches et les plus pauvres, puisqu'on distingue les pôles de production et de consommation. Cette résolution convoque donc des enjeux sociaux, et pas seulement environnementaux. Dans sa dimension légale, elle pose la question des changements à opérer pour mettre en place une politique énergétique du «100% renouvelable». Enfin, s'agissant de ses dimensions économique et financière, il faut mentionner la bulle carbone, à savoir le fait que l'économie de la Ville de Genève, mais aussi celle du Canton, de la Confédération, et de même dans les autres pays, dépend aujourd'hui encore beaucoup des investissements dans le carbone. Ceux-ci, liés

à des anciennes technologies et dont on ne peut se débarrasser du jour au lendemain, bien sûr, vont perdre de leur valeur. On doit prévenir le risque d'éclatement de cette bulle en investissant, justement, dans des énergies alternatives renouvelables et avec des objectifs sociaux pour accompagner cette transition.

Nous voulons soutenir la voie ouverte par le Conseil administratif et nous saluons le travail effectué jusqu'à aujourd'hui. Le Parti socialiste approuve la résolution. Il est plus que temps de passer du brun au vert et d'amorcer un véritable changement pour une ville comme on la veut: ouverte, solidaire et durable. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure. La question du réchauffement climatique et des menaces qui pèsent sur notre planète est l'un des débats les plus intenses actuellement. La mobilisation de la population, tous âges confondus, est sans précédent et des mesures fortes doivent être prises de toute urgence, selon tous les spécialistes, pour assurer aux générations futures un environnement sain et durable. Les préoccupations évoquées dans cette résolution sont des plus pertinentes et le Parti démocrate-chrétien remercie ses auteurs d'avoir permis à notre Conseil de faire le point sur les investissements de la Ville dans les énergies fossiles.

La Ville de Genève n'en est pas aux balbutiements – je me réfère aux trois premiers considérants de la résolution – puisque la politique Genève – Ville durable traduit son engagement en la matière. Sa politique énergétique prévoit d'atteindre le «100% renouvelable» en 2050 et sa politique financière se fonde sur la bonne gestion des deniers publics et sur la responsabilité en matière d'investissements. Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec le fait qu'il faut changer de paradigme. Le contexte actuel ne nous laisse d'ailleurs guère le choix. Cette résolution vise à inciter la Ville à assumer ses engagements en matière d'investissements et à appuyer le travail entamé, comme ses auteurs l'ont dit. Sur ces questions, d'autres l'ont reconnu avant moi, le Conseil administratif fait le job, mais il n'a pas tous les leviers pour accélérer la marche. Et, surtout, il est illusoire de penser que l'on peut atteindre le «zéro fossile» d'un coup de baguette magique; M<sup>me</sup> Kitsos le rappelait tout à l'heure. Alors qu'on pourrait considérer que cette résolution est devenue sans objet, le Parti démocrate-chrétien y voit au contraire l'opportunité de donner un signal fort au Conseil administratif et de l'encourager à poursuivre son engagement dans cette voie. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Pagan** (UDC). Il faut dédramatiser la situation. En ce sens que, si vous lisez bien le rapport de la commission des finances relayé par M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, qui a fait un exposé très clair tout à l'heure, les aspirations de

cette résolution sont partagées par tout le monde. Tout le monde estime que ses auteurs ont raison. C'est uniquement au niveau des moyens à développer que le problème se pose.

Notre cher collègue Daniel Sormanni et le groupe du Mouvement citoyens genevois ne contestent pas le bien-fondé de ce qui se fait au niveau de la Ville de Genève pour quitter ce terrain des investissements dans les énergies fossiles. On le salue, même, et on dit, de ce fait, qu'il ne sert à rien d'aller plus loin. M<sup>me</sup> Salerno, ses services et toutes les personnes concernées font le nécessaire. Stop à ce texte inutile! D'autres estiment qu'il reste des possibilités, qu'il ne faut pas céder momentanément, mais bien persévérer parce que cette lutte prendra encore de nombreuses années. A l'Union démocratique du centre, nous sommes de ce clan-là. Nous estimons qu'il y a encore à faire, qu'il ne faut pas lâcher prise, qu'il faut montrer de la détermination, même si cet objet, en fin de compte, ne débouchera pas rapidement sur des solutions miracles. Oui, nous sommes les premiers à dire que nous voulons enfoncer des portes ouvertes, uniquement pour empêcher qu'elles se referment sur nous.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je donne quelques informations actualisées. Face à ce défi du danger climatique, de la dégradation due à la production de CO<sub>2</sub> et à l'effet de serre, nous avons fait le choix il y a dix ans de nous passer d'énergie nucléaire, de charbon, de gaz en 2050 et nous tenons sur la distance, comme chacun le remarquait. Et nous tiendrons mieux encore quand nous aurons l'énergie provenant du lac, avec la pompe à chaleur à haute température qui chauffera 5000 logements à la Jonction. Nous multiplierons cette production par dix avec le Canton, puisque nous installerons à terme cinq, six, sept ou huit pompes à chaleur, y compris pour chauffer l'aéroport.

Cependant, l'exemplarité des collectivités publiques – la Ville, le Canton ou d'autres – ne déclenche pas un grand mouvement général. Je pense par exemple à l'isolation des bâtiments: même s'il y a des subventions, nous avons de gros problèmes pour mettre aux normes l'ensemble des constructions du canton, de façon à consommer moins, gaspiller moins et envoyer le moins de CO<sub>2</sub> possible dans l'atmosphère. Je pense aussi à l'aéroport: alors que des trains économiques et compétitifs au niveau des déplacements vont à Paris, par exemple, il y a encore des gens qui s'y rendent en avion! C'est une utilisation abusive, qui pose de graves problèmes. Par ailleurs, j'ai pris la charge de tenter de passer un accord avec les SIG pour une convention de collaboration entre cette grande régie publique, qui a fait de grands efforts en labellisant l'intégralité de l'énergie qu'elle importe, et les collectivités publiques, de façon que ces dernières marchent d'un seul pas et que nous emmenions avec nous les propriétaires privés de bâtiments, notamment.

En ce qui concerne la production de l'électricité par le gaz de schiste, puisque nous en sommes là, malheureusement, je me réjouis de voir l'Allemagne abandonner cette manière de casser les prix. Il faut le dénoncer: quand on produit de l'électricité ainsi à 3 centimes le kilowattheure, alors que des cellules photovoltaïques arrivent à peine à 6 centimes le kilowattheure, on assassine toutes les politiques publiques pour créer de l'énergie renouvelable. M<sup>me</sup> Merkel a décidé de fermer l'ensemble des mines de schiste et de charbon à terme et j'espère qu'elle tiendra parole, car cela nous met un boulet au pied, même deux, pour encourager l'ensemble des consommateurs et des propriétaires privés à mettre enfin un terme ou un frein à la dégradation de notre climat.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Je signale que nous avons déposé un amendement afin de corriger la troisième invite, qui prévoyait la présentation d'un rapport par le Conseil administratif «au cours du premier semestre 2016».

*Projet d'amendement*

Modification de la troisième invite:

«(...) au cours *de cette année 2019 ou de l'année prochaine*».

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je me réjouis de la position majoritaire qui émane de ce plénum.

**Le président.** Parfait! Je donne la parole à M. Rémy Burri.

**M. Rémy Burri** (PLR). Merci, Monsieur le conseiller municipal... Monsieur le président, pardon!

**Le président.** Aussi. (*Rires.*) Bientôt...

*M. Rémy Burri.* C'est vrai. Excusez-moi. Le Parti libéral-radical, comme tous les partis dans cette enceinte, soutient intégralement la politique énergétique du Conseil administratif et de la Ville de Genève, notamment la stratégie du «100% renouvelable» à l'horizon 2050. On voit dans les différentes commissions que tous les aménagements et les travaux demandés par cette stratégie relèvent de besoins en infrastructures, de besoins logistiques et surtout de besoins financiers.

Comme nous l'avons dit dès le dépôt de cette résolution, celle-ci enfonce des portes ouvertes. La Ville de Genève est en plein dans cette volonté d'énergie renouvelable à 100%, à lire les rapports produits chaque année par M. Pagani. Pour une fois, je salue volontiers le travail effectué par ses équipes en matière d'amélioration de la politique énergétique. On peut relever au passage que la Ville de Genève reçoit régulièrement des prix et des récompenses, et encore dernièrement l'European Energy Award Gold, le Prix Solaire Suisse et le Watt d'Or. Le Parti libéral-radical maintient donc sa position et refusera cette résolution. Il se demande, dans le fond, si les derniers fossiles à éliminer en Ville de Genève ne seraient pas les Verts. (*Exclamations.*)

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ensemble à gauche prend cette problématique très au sérieux, au contraire de mon préopinant. On n'a presque plus le temps pour effectuer cette transition écologique et ce changement de paradigme. Ce ne sera pas facile et on voit déjà, rien qu'avec les interventions ayant précédé la mienne, qu'il y a des gens désireux de fermer leurs yeux et leurs oreilles, ainsi que leur bouche et leur capacité d'action, alors que nous sommes à moins cinq, si ce n'est à moins deux, avant l'heure, si nous voulons redresser la barre du changement climatique et environnemental, tentative déjà largement compromise.

C'est vrai, une résolution est peut-être symbolique. Mais il est vrai aussi que la Ville a encore pas mal de difficultés à appliquer ne serait-ce que la législation cantonale par rapport au double vitrage. Il n'y a pas si longtemps, nous avons approuvé la proposition PR-1217, où il est dit que la Ville a obtenu un délai supplémentaire de dix ans pour appliquer enfin cette norme cantonale dans tous les bâtiments qui sont sa propriété.

Enfin, pour revenir à l'essentiel, cet objet offre l'occasion de saluer la mobilisation de milliers et de milliers de jeunes, qui descendront dans la rue ces prochains jours. Les étudiants se mettent en grève pour réclamer l'action des politiques et arriver à ce changement de paradigme. Ensemble à gauche réaffirme qu'il fera tout son possible pour veiller à ce que cette transition intervienne de pair avec un accroissement de la sécurité sociale et une réduction des inégalités, que ce soit au niveau planétaire ou au niveau local. On voit quels problèmes crée la volonté d'imposer d'en haut un changement de paradigme en faisant payer celles et ceux qui sont déjà précarisés aujourd'hui. Il est fondamental que ce changement se fasse au niveau du mode de vie et de production, mais aussi de l'égalité sociale et de la sécurité sociale. Ce n'est qu'un tout petit pas: votons cette résolution!

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 46 oui contre 22 non.

*(Applaudissements.)*

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir l’opportunité de cette campagne de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire tout autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers la caisse de pension des employés de la Ville CAP Prévoyance;
- demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d’administration des régies publiques (tels que les Transports publics genevois, les Services industriels de Genève...) de proposer à ces entités d’adopter la même politique;
- présenter les premiers résultats de ce travail, qui a sans doute déjà débuté, à la commission des finances ou à une délégation ad hoc du Conseil municipal au cours de cette année 2019 ou de l’année prochaine.

**8. Motion du 19 juin 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour une baisse significative des déchets liés à l’explosion des fast-foods comme mode de restauration» (M-1362)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la feuille de route du Conseil administratif pour la législature 2015-2020 souhaite favoriser une alimentation durable et améliorer le tri des déchets;
- que si le tri augmente, le nombre de déchets augmente aussi, selon les statistiques du Canton<sup>2</sup>;
- les changements de mode de vie de la population résultant du fait que les plats à l’emporter ont la cote auprès des travailleurs et travailleuses pour leur repas, en particulier celui de midi;
- l’explosion de l’offre en termes de restauration rapide: food trucks, arcades qui ne vendent qu’à l’emporter, variété énorme de styles et de propositions (cuisine du monde, junk food, fine cuisine, vegan, etc.; même les grands chefs s’y mettent),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser, face à ce boom d’augmentation des déchets lié à leurs activités, les restauratrices et les restaurateurs ainsi que les vendeuses et vendeurs de nourriture qui proposent des plats à l’emporter installé-e-s sur le territoire de la Ville de Genève;
- de les inciter à utiliser des emballages réutilisables ou compostables;
- de les inciter à se passer de pailles ou à éviter d’en proposer;
- de leur interdire l’utilisation de vaisselle jetable en plastique;
- de les inciter à proposer des tarifs réduits pour les personnes qui apportent leur emballage réutilisable (tupperware, bento, etc.), et à faire la promotion de ce type de fonctionnement auprès de leurs clientes et de leurs clients,

et ce pour tout restaurant, vendeuse ou vendeur qui officie en Ville de Genève (qu’il soit locataire de bâtiments de la Ville ou non).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 690, Motions d’ordonnancement, 3393, 3752, 4496.

<sup>2</sup> <https://www.ge.ch/document/dechets-statistiques-dechets-2003-2016>, page 5, évolution de la quantité de déchets 2013-2016.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). On l'a entendu en début de séance, vers 17 h, avec la réponse de M. Barazzone sur l'absence de tri des déchets au marché de Noël des Bastions: la gestion des déchets, et du plastique en particulier, ce n'est toujours pas ça, même si le magistrat a dit qu'il ferait mieux pour la prochaine édition. Il l'a promis et nous nous serrons les pouces. C'est pourquoi les Verts vous proposent de renvoyer cette motion, qui demande une baisse significative des déchets liés à l'explosion des fast-foods, à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Cela englobe les food trucks et tous les modes de restauration à l'emporter, par opposition aux restaurants où l'on s'assoit. Nous voulons intervenir contre les déchets qui ne sont pas lavables, mais jetables.

C'est aussi une demande unanime des membres de la commission déjà mentionnée, qui aimeraient pouvoir continuer le travail commencé sur les motions M-1360, «Utiliser l'espace public oui, mais de manière écoresponsable», et M-1363, «Sans paille, en route vers une ère du plastique-free: pour le bannissement des produits plastiques à usage unique (pailles, cotons-tiges et autres touillettes)». Afin d'aller vite, merci de lui renvoyer cet objet sans trop prendre la parole.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 42 oui contre 23 non.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Monsieur le président, je viens tout simplement corroborer les dires de M<sup>me</sup> Wuest. Je craignais que l'on se lance dans un grand débat, comme c'était le cas pour les autres objets censés partir aisément en commission. Je ne compte pas lancer ce débat. Nous étudierons le sujet en commission, comme les auteurs l'ont demandé.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous vous en sommes reconnaissants.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 54 oui contre 14 non (1 abstention).

**Le président.** Le croirez-vous, Mesdames et Messieurs? Nous allons pouvoir examiner la dernière urgence! (*Exclamations.*)

**9. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la fête des promotions en 2018» (PRD-169)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que la fête des promotions a été instaurée par Jean Calvin en 1559, au moment de la création du collège, pour marquer la fin de l'année académique;
- que le premier cortège des élèves dans les Rues-Basses date de 1886;
- que le nom «promotions» signale le passage des élèves d'un degré au degré suivant;
- qu'en 1998, un magistrat de la Ville de Genève a fait disparaître le titre séculaire de fête des promotions pour le remplacer par la dénomination banale de «fête des écoles», ceci afin de respecter les élèves qui ne sont pas promus;
- que pour de nombreux citoyens, l'appellation «fêtes des promotions» est encore employée, ce qui montre l'attachement des Genevois aux us et coutumes de leur cité;
- que cette volonté de banalisation est heureusement restée circonscrite à la Ville de Genève puisque le titre de «promotions» ou «fête des promotions» a été conservé par les autres communes du canton, qui ont conscience de l'importance de protéger notre patrimoine, y compris le patrimoine culturel immatériel,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser officiellement les titres de «promotions» ou «fête des promotions» à partir de l'année 2018.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Annoncé et motion d'ordonnancement, 5602. Motion d'ordonnancement, 6115. «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 4498.

*Préconsultation*

**M. Vincent Schaller** (HP). La fête des promotions a été instaurée par Jean Calvin en 1559. (*Commentaires.*)

**Le président.** M. Holenweg fera difficilement mieux. (*Rires.*)

*M. Vincent Schaller.* Cette année-là, Elisabeth I<sup>e</sup> était couronnée reine d'Angleterre. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*) François II et Marie Stuart devenaient roi et reine de France à la mort d'Henri II, grièvement blessé d'un coup de lance accidentel dans une joute équestre. Jean Calvin fondait l'Académie de Genève et les promotions marquaient officiellement pour la première fois la fin de l'année académique. Le premier cortège des promotions dans les Rues-Basses date de 1886. Bref, cela fait des siècles que les élèves participent fièrement aux promotions.

En 1998, Manuel Tornare, magistrat socialiste, fait disparaître ce titre de «fête des promotions» au profit d'une dénomination très banale: la «fête des écoles». Il s'agissait pour lui de respecter les droits des enfants, les droits de la personnalité, la Convention européenne des droits de l'homme... Vous comprenez, le nom de «fête des promotions» risquait d'être mal vécu par un élève non promu. A cette époque, le Conseil administratif de la Ville traversait une mauvaise passe. C'est alors que sont apparus les voyages à l'étranger tous frais payés, prétendument pour y représenter les intérêts de la Ville de Genève. Nous avons déjà mis fin à ces délires financiers, mais il nous reste à mettre fin à certains délires intellectuels, comme cette histoire de fête des écoles.

Bien sûr, pour nos concitoyens, l'appellation «fête des promotions» reste employée de façon naturelle et spontanée. Heureusement, la volonté de banalisation de M. Manuel Tornare est restée circonscrite à la Ville de Genève, le titre de «fête des promotions» étant conservé précieusement dans toutes les autres communes du canton. Mesdames et Messieurs, je vous propose de corriger le tir en approuvant mon projet de délibération pour un retour officiel du terme «promotions» à partir de l'été 2019. (*Applaudissements nourris.*)

**Le président.** Oui, oui... C'est bien beau, les applaudissements, mais maintenant il faut voter l'entrée en matière. (*Rires.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 41 oui contre 28 non.

**M. Didier Lyon** (UDC). La fête des promotions a été instaurée, je le répète, par Jean Calvin en 1559. Le premier cortège des élèves dans les Rues-Basses date de 1886. De nombreux citoyennes et citoyens continuent à utiliser l'appellation «fêtes des promotions», ce qui démontre l'attachement des Genevois et Genevoises aux us et coutumes de notre cité. Il faut également rappeler que le titre de «promotions» ou «fête des promotions» a été conservé par les autres communes du canton. Ces dernières ont conscience de l'importance de protéger notre patrimoine, y compris le patrimoine culturel immatériel. La fête des promotions est un événement important, qui permet de remercier les écoliers et les enseignants du travail fourni.

L'Union démocratique du centre est en faveur de la tradition et elle soutiendra ce projet de délibération. Il nous faut oublier au plus vite la période de ladite «fête des écoles» et revenir rapidement à la traditionnelle appellation «promotions» ou «fête des promotions».

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mesdames et Messieurs, je dois vous faire part de ma déception. J'espérais encore pouvoir traiter le rapport PR-1145 A1, qui concerne l'aménagement et la sécurisation du quartier de Liotard. Or, je vois que tout le monde demande la parole sur ce projet de délibération. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Merci, Monsieur le président. C'est sans regret que le Parti socialiste refusera le projet de délibération rédigé par M. Schaller, sans regret aucun. Il faut rappeler que l'école de 1560 – quand bien même on aime l'histoire et les traditions – ne comptait pas de filles (*remarques*), ni toutes les classes de la population. Doit-on regretter cela? Je ne le pense pas. Ce plénum dans son entier ne devrait pas le regretter. On ne peut pas s'appesantir sur le passé en retenant uniquement ce qui nous arrange.

La fête des promotions utilisait effectivement un terme désignant le fait de passer d'une année à l'autre. Or, on sait bien qu'un certain nombre d'enfants redoublent. Doit-on faire une fête des promotions et des redoublantes et redoublants, ou peut-on appeler cet événement la «fête des écoles»? D'ailleurs, M. Schaller se trompe. La Ville de Genève n'est pas seule. D'autres communes ont changé l'appellation «fête des promotions» en «fête des écoles». Il suffit d'aller regarder le site internet de Carouge ou de Lancy.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les socialistes refusent ce projet de délibération et ils vous invitent à faire de même.

Projet de délibération: réutilisation du terme  
«promotions» pour la Fête des écoles

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** C'est vraiment un combat d'arrière-garde qui est mené ce soir. Vous revenez sur une décision vingt ans après qu'elle a été prise, à l'époque de façon tout à fait justifiée par Manuel Tornare, qui voulait répondre à la réalité. C'est la fête de tous les enfants, de tous les parcours scolaires. Réutiliser un terme qui met en avant un élément individuel – être promu ou non promu – n'est plus de notre temps. Je déplorerais infiniment qu'une majorité aille dans le sens d'un retour en arrière ce soir. C'est peut-être le signe de notre époque, qui remet en question nombre d'acquis. Je ne fais pas partie de ce mouvement. M. Tornare avait été directeur de collège avant d'occuper le siège que j'occupe aujourd'hui; il avait une excellente connaissance de la réalité des enfants. A l'heure de l'école inclusive, c'est vraiment déplorable de revenir en arrière.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. (*Le président est pris d'un fou rire.*) La parole est à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini... Excusez-moi. (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Je vous remercie, Monsieur le président, mais je n'ai encore rien dit de drôle. Je vous laisse finir de savourer cet instant...

**Le président.** Allez-y. Prenez la parole et pardonnez-moi.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Je vous remercie, Monsieur le président. Lorsque nous avons eu à voter le traitement urgent de ce projet de délibération et que la question des logements n'a pas passé la rampe devant nos conseillers municipaux du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien, face à la Fête des écoles, je me suis dit: «Quel sens des priorités!» Vouloir changer le nom d'une fête plutôt que de se préoccuper de savoir comment les gens sont logés... Pour qu'on accorde l'urgence au nom de cette fête, qui a changé il y a vingt ans, j'ai pensé que c'était un sujet extrêmement important, qu'il y avait un certain nombre de choses à dire. J'ai donc creusé le sujet et, effectivement, il y a beaucoup à dire, énormément même. Ce sujet est tellement sérieux qu'il faut le traiter lentement et sûrement, de manière détaillée et complète. J'ai cherché ce que cela voulait dire, ce qu'il y avait derrière le changement de dénomination de cette fête. En réalité, c'est une volonté de maintenir un esprit de compétition, par opposition à un esprit de collaboration.

Alors pourquoi vingt ans plus tard? Pourquoi maintenant? C'est le chant des cygnes. Une pensée moribonde et dommageable perdue. Elle a encore quelques

années devant elle pour subsister. Elle oppose la compétitivité, l'individualisme, le manque d'empathie à la solidarité, à la coopération, à l'empathie. C'est cela qui est défendu ici, un esprit de sélection, et non une fête que les enfants font ensemble. (*Brouhaha.*) Je ne dis pas que cet esprit-là ne doit pas être stimulé chez les enfants mais... Dites donc, c'était un sujet très sérieux pour vous, au point de demander l'urgence. Alors je ne vois pas pourquoi j'entends un brouhaha derrière moi.

**Le président.** Allez-y, s'il vous plaît. On vous écoute.

*Mme Uzma Khamis Vannini.* C'est un sujet sérieux, Monsieur le président, alors je le traite sérieusement. Vous m'excuserez. Du moment qu'on accorde l'urgence, c'est important de bien s'y prendre, surtout quand cela prend le pas sur la question du logement.

Je le disais: un esprit de compétition, d'opposition, de sanction et de sélection est opposé à la solidarité, à l'empathie, à la capacité d'écoute, au bien-être et à la coopération. Voilà le motif derrière la demande de changement de nom d'une fête qui compte vingt ans d'existence.

En 1559, comme l'un des auteurs de cet objet l'a rappelé, les enfants défilaient à la cathédrale. (*Brouhaha.*) Je ne m'entends plus penser, Monsieur le président.

**Le président.** Je demande un peu de silence à tous. M<sup>me</sup> Khamis Vannini est dérangée par vos palabres. Si vous pouviez faire un silence religieux, quasi mystique... Voilà, continuez, Madame la conseillère municipale.

*Mme Uzma Khamis Vannini.* En 1559, les enfants défilaient devant les religieux, les politiques et les judiciaires. Je me demande si les auteurs de ce projet de délibération ont sollicité MM. Joriot et Maudet pour savoir s'ils sont disponibles lors de la prochaine Fête des écoles.

Pour certains, s'endurcir, c'est grandir et la gentillesse est vue comme une faiblesse. Lorsqu'on passe de fête à promotion, c'est exactement la position qu'on défend, c'est-à-dire le développement d'un comportement antisocial, agressif, qui pousserait à la délinquance, au vol et au mensonge. Or, on a vu les échecs de ce type d'éducation. Les études scientifiques l'ont prouvé: plus un enfant reçoit d'empathie, plus il devient empathique lui-même. Plus on le met en compétition, plus sa capacité d'écoute diminue.

Projet de délibération: réutilisation du terme  
«promotions» pour la Fête des écoles

**Le président.** Vous arrivez au terme des sept minutes. Si vous pouviez conclure votre intervention, Madame...

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Pour donner une éducation citoyenne plus positive, il est tout à fait naturel de faire la fête ensemble et de ne pas s'échiner à construire une société où des employés des ressources humaines contraints de faire face à un burn-out et au coût social dus à cette même compétitivité doivent à leur tour être pris en charge et suivre des cours pour développer l'empathie qui ne l'aura pas été dans le cadre des écoles.

C'est pourquoi les Verts soutiendront le nom de «fête des écoles», et non celui de «promotions» qui exclut une partie des enfants, chose la plus injuste qui puisse être vécue dans l'enfance et que nous ne cautionnerons pas. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Nous irons au terme de celle-ci et je vous avertis que nous dépasserons certainement 23 h. A vous la parole, Monsieur Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'avoue avoir pris ce projet de délibération et la demande de le traiter en urgence moins au sérieux que M<sup>me</sup> Khamis Vannini mais, puisque nous en sommes là, je ne pouvais pas résister au plaisir d'intervenir dans un débat aussi fondamental. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*)

Il convient d'abord pour nous de dire que le nom d'une fête importe moins que la fête elle-même: le fait que celle-ci s'appelle «fête des promotions» ou «fête des écoles» ne devrait avoir rigoureusement aucune importance. Le problème est que le terme de «promotions» renvoie surtout aujourd'hui à des articles en solde et à des prix cassés plutôt qu'au passage d'une année scolaire à une autre. (*Rires.*) Tout à l'heure, il a été rappelé d'où venait cette fête; on pourrait saluer le fait qu'elle ait été instaurée par un réfugié politique, religieux en l'occurrence, à Genève. Mais, au moment où elle l'a été, elle ne concernait que les garçons, qui plus est protestants. Les catholiques et les juifs – les musulmans, on ne savait pas ce que c'était; le problème ne se posait pas – ne participaient pas à la fête; les filles, non plus. Mais comme dit dans une intervention socialiste au Petit Conseil de la République de Genève en 1541 (*rires*), il faut donner plus d'importance au contenu des célébrations qu'à leur nom. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le calendrier genevois avait été expurgé de toute une série de noms de fêtes religieuses. On a appelé ça «fête des promotions» à l'époque; la langue française a un peu changé depuis 1540... Il s'agit d'en tenir compte.

Comme la proposition du groupe socialiste au Petit Conseil de 1541 a été refusée, tous les membres de ce groupe ayant été brûlés en place publique l'année suivante, je ne reviendrai pas sur celle-ci, pour me concentrer sur le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, avec tout le respect qu'il mérite. Nous pourrions voter nul ou voter blanc, car il ne devrait pas susciter autre chose. Nous le refuserons néanmoins parce que cela n'a pas de sens de donner à une fête qui doit être celle des enfants le nom d'une période de solde de marchandises invendues, distribuées à des prix cassés. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). A ma collègue Verte, qui critiquait la participation d'un traitement urgent, j'avoue qu'il y aurait beaucoup à dire sur les innombrables demandes d'urgence déposées à chaque séance plénière, qui font que nous ne traitons presque aucun point de l'ordre du jour. Mais ce n'est pas de ce sujet que je traiterai ce soir.

J'ai écouté avec intérêt les propos de mon préopinant socialiste, que Calvin aurait énormément appréciés: il avait un sens de l'humour et une intelligence hors du commun. Il aurait su lui répondre dans les termes qui conviennent; je le ferai plus modestement en vous disant, chers collègues, que cette fête des promotions instaurée par Calvin en 1559 marquait une avancée particulière. C'était un cas unique que l'on fête les enfants à la fin d'une année scolaire. Certes, en matière d'éducation, on avait des pratiques beaucoup plus restrictives et plus strictes qu'aujourd'hui, mais aucune ville, aucun pays ne fêtait la fin de l'année scolaire. Le terme de «promotions» est patrimonial désormais. Or, nous y accordons une certaine importance et nous avons accepté plusieurs objets en ce sens: nous voulons un musée de ceci ou de cela, nous voulons le nom ancien des rues de la ville – pourquoi soutenir des noms anciens dans des rues modernes et ne pas préserver le nom ancien d'une fête qui a fait notre réputation? Il faut rappeler que la ville de Genève, grâce à l'Académie, avait acquis une réputation immense et qu'elle a fait venir les intellectuels de toute l'Europe. Elle nous a assuré un rayonnement dont nous bénéficions aujourd'hui encore.

Nous demandons le vote sur le siège. Pour ma part, j'aurais même été tentée de proposer l'inscription de la Fête des promotions de Genève au patrimoine universel immatériel de l'Unesco, tant elle est originale. Elle nous représente, ainsi que ce que nous sommes, notre identité, la Genève de notre brillante et lumineuse histoire. Je regrette la dérive actuelle qui consiste à faire de la sémantique plutôt que de l'histoire, de la sémantique pas toujours très éclairée, à vrai dire, contrairement à notre devise *Post tenebras lux*. On embrume les noms simples que l'on donnait autrefois. La Saint-Jean est devenue la Fête de la musique. Imaginez-vous qu'un jour l'Escalade devienne la Fête de la marmite... C'est une proposition à laquelle je m'opposerai de toutes mes forces. La Fête des promotions est

à nous. C'est Genève qui l'a inventée. On en reste à ce terme pour les 500 prochaines années encore. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien a cosigné ce projet de délibération et il le soutient évidemment.

La Fête des écoles est très mal nommée: elle n'a pas pour objectif de fêter l'école, ni l'arrivée de l'été ou des grandes vacances. Elle fête les élèves, en particulier ceux qui sont promus. Pour le Parti démocrate-chrétien, le mot «promotions» n'est pas interdit, ni tabou. Il désigne de manière claire le fait qu'un élève a avancé dans sa scolarité. Cette promotion est parfois le fruit d'efforts immenses. Au nom de quoi l'élève promu ne devrait-il pas être désigné comme tel? Au nom de quoi ne devrait-il pas avoir l'impression que ses efforts sont salués par tous? Franchement, je ne comprends pas. Parce que des élèves non promus se sentiraient exclus? Le Parti démocrate-chrétien pense que fêter la réussite des uns ne signifie pas dénigrer ceux qui butent temporairement. Nous refusons de porter un regard négatif et définitif, comme la gauche, sur celui qui connaît des difficultés temporaires. Au contraire, il faut décomplexer l'enfant qui rencontre des problèmes d'apprentissage et l'encourager dans ses efforts. L'année suivante, cet enfant-là sera peut-être l'élève le plus heureux et fier de participer à la Fête des promotions. Ne le privons pas de ce bonheur si particulier! (*Commentaires.*) Merci de soutenir cet objet. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Nous parlons effectivement d'une fête qui a toute une tradition depuis 1559. Elle signifie un passage et a cours aussi ailleurs: la Fête du bois à Lausanne, la Fête de la jeunesse à Neuchâtel, la Fête des élèves et de la jeunesse à Fribourg, *Jugendfest* en Argovie, *Kinderfest* à Saint-Gall... Tous les mots ont donc été utilisés pour exprimer ce moment. C'est une tradition – et même si le mot change, elle en reste une – mais elle a toujours évolué: depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des choses ont changé. A un moment donné, on a distribué des prix aux enfants, ce qu'on ne fait plus. Le cortège existe depuis 1891, d'après ce que j'ai lu. La fête s'est tenue sur la plaine de Plainpalais, puis au parc des Bastions et, en 1998, on a osé toucher à son nom.

C'est important de garder la tradition et de lui conserver un sens qui corresponde à ce que nous souhaitons aujourd'hui. Pour Ensemble à gauche, comme pour d'autres qui l'ont déjà exprimé, ce moment de fête doit mettre l'accent sur le vivre ensemble et l'intégration de tous les élèves. C'est un temps joyeux, qui ne doit pas mettre devant le constat de réussite ou d'échec les élèves, ainsi que les parents qui viennent les voir lors du cortège et les attendent après la fête. L'idée d'avoir changé de nom, lui aussi devenu une petite tradition depuis 1998, permet de souligner ce partage. Il nous semble très important de le maintenir.

SÉANCE DU 16 JANVIER 2019 (soir)  
Projet de délibération: réutilisation du terme  
«promotions» pour la Fête des écoles

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Contrairement à ce qui a été dit, nous n'utilisons pas le mot «promotions» par nostalgie, ni par envie de revenir en arrière, mais pour respecter la langue et nos usages. Cette manière de vouloir redresser la langue, la triturer, la plier, l'instrumentaliser à des fins idéologiques est insupportable. Or, la gauche a une velléité constante de vouloir censurer la langue, de vouloir nous imposer des expressions, comme le langage épïcène, pour formater les esprits. Mais où ira-t-on? Tout récemment, les véganes sont partis en campagne: au nom du respect des animaux, ils veulent qu'on extirpe de la langue française toutes les expressions dans lesquelles les animaux sont abusivement discriminés. Nous n'aurons plus le droit de dire «porter un bonnet d'âne»; il faudra dire «porter un chapeau trop grand pour un cerveau trop petit». (*Rires.*) Les «requins de la finance», c'est fini; il faudra dire les «dents aiguisées de la finance»! Les «larmes de crocodile» seront les «larmes des fontaines», encore qu'on coupe souvent les fontaines maintenant; il faudra trouver une autre expression. Il convient que nous prenions le taureau par les cornes (*rires*), car vous êtes myopes comme des taupes. (*Applaudissements.*) Moi qui fréquente beaucoup les écoles, je vous assure que les enfants disent encore «les promo», «c'est les promo». Le terme continue à être utilisé. Quand on plie la langue pour gérer la vie et formater les esprits, elle se rebelle. Il s'agit d'aider à ce que nous cessions de vouloir la tyranniser. Il y a des mouvements qui sont contre la loi sur la laïcité – loi qui, précisément, veut donner un cadre – et qui demanderont à supprimer le mot «adieu», parce qu'il y a le mot «dieu» dedans. Stop! Cessons d'instrumentaliser la langue. Redonnons leurs couleurs et leur joie aux promotions, les enfants en seront ravis! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti socialiste demandant le vote immédiat. Je suppose que cette requête concerne la discussion immédiate, car j'attire votre attention sur le fait qu'un projet de délibération connaît plusieurs débats, quoi qu'il adienne maintenant. Le processus est loin d'être fini.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 48 oui contre 9 non (1 abstention).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 34 oui contre 25 non (1 abstention).

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ce projet de délibération a été signé par certaines personnes qui ne mettent même pas leurs enfants à l'école publique. Je m'étonne qu'elles fassent la leçon à celles qui n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants en école privée (*exclamations et applaudissements*) et veuillent dire comment

l'école publique devrait traiter les enfants! Aujourd'hui, celle-ci est inclusive; elle ne veut pas exclure. La magistrate l'a expliqué: il s'agit d'une fête pour tous les enfants. En dépit de ce que pensent quelques nostalgiques d'un temps fort éculé, qui heureusement n'existe plus, il y a aujourd'hui une mixité socioéconomique à l'école. Les bons élèves tirent les moins bons. On avance tous ensemble. Comme M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini l'a dit, on apprend aux enfants à collaborer.

Les mots sont importants, Monsieur le président, et ils peuvent être anxio-gènes; vous transmettez à M<sup>me</sup> Roulet. Depuis le retour des notes à l'école, il y a des enfants qui, même sans avoir de problèmes, les redoutent. Depuis l'âge de 9 ans, ils craignent de doubler, alors que ce sont de bons élèves. Faut-il attirer le regard sur ceux qui, pour des raisons socioéconomiques ou culturelles, parce qu'ils ont des difficultés familiales ou d'autres raisons pouvant survenir dans la vie d'un enfant ou d'une famille, seront peut-être moins bons à l'école? A voir les auteurs du projet de délibération de la droite, j'ai vraiment l'impression que la lutte des classes n'est pas terminée. C'est de cela qu'il s'agit. Nous savons parfaitement que certains enfants réussissent mieux que d'autres à l'école; c'est bien une guerre. Que veut dire le terme «promotions»? Il sert à stigmatiser: il y a ceux qui sont promus et ceux qui ne sont pas promus. C'est un discours rétrograde que j'entends. Encore une fois, je m'étonne que des gens qui placent leur enfant en école privée se piquent tout à coup d'avoir un avis sur ce que l'école publique devrait faire. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). C'est vrai, Calvin fait partie de notre histoire. (*Brouhaha.*)

*M. Jean-Pascal Cattin* (MCG). C'est ce sacré Charlemagne, sacré Charlemagne! (*Le président frappe du marteau.*)

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest*. Merci, Monsieur le président.

**Le président**. Je vous en prie.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest*. Mais, comme ma préopinante d'Ensemble à gauche l'a rappelé, nous sommes ravis que certaines des choses que Calvin a instaurées aient évolué au cours du temps, à l'image de l'accès des filles à l'école.

Les Verts ne soutiendront pas ce retour en arrière sous forme de changement de nom. Donner un coup de jeune à Calvin, cela a été fait il y a vingt ans

en maintenant cette fête tout en changeant sa dénomination. Pour rajeunir plus encore Calvin et ses voisins de pierre aux Bastions, j'ai une envie depuis plusieurs années: installer un miroir d'eau au pied du Mur des réformateurs pour y voir des jeunes et des moins jeunes en maillot de bain et bikini se rafraîchir sous le nez si sérieux de nos réformateurs. Ce sera ma prochaine motion et j'espère que le Parti libéral-radical acceptera de la traiter en urgence, comme ce soir, en clin d'œil à Jean. (*Applaudissements.*)

**M. Ulrich Jotterand (S).** Ne pas être promu est une expérience traumatisante et assez souvent stigmatisante pour les élèves. Pour ceux qui l'ignorent, et c'est apparemment le cas d'un grand nombre de personnes ici, le redoublement, donc la non-promotion, est inefficace sur le plan pédagogique. Voilà pour les points importants à connaître lorsqu'on parle de promotions.

Sous la forme d'un argument d'autorité, on a fait référence à Calvin. Si on commence, il faut aller jusqu'au bout. L'année scolaire finissait alors à la fin d'avril et les promotions avaient lieu au début de mai. Rappelons qu'un concordat scolaire a été signé en Suisse romande et qu'il a aligné le début de l'année scolaire à la fin d'août ou au début de septembre. Au temps de Calvin, les promotions se déroulaient par une cérémonie très solennelle à la cathédrale Saint-Pierre, en présence non seulement des autorités politiques, mais aussi religieuses et judiciaires. Il y a là quantité d'idées que les tenants de l'école du XVI<sup>e</sup> siècle pourraient développer par de nouvelles motions. De même, pour continuer dans cette forme de régression que certains apprécient particulièrement, il s'agirait de reprendre le projet éducatif de la Réforme, à savoir baser notre enseignement de la lecture et de la morale sur l'étude de la Bible.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les promotions sont devenues essentiellement autre chose que ce qu'elles étaient au XVI<sup>e</sup> siècle, soit peu à peu une fête des enfants. Il aura fallu cent ans pour que l'on change ce terme de «promotions»! Nous sommes à un carrefour: soit on veut une école de notre temps, soit on veut une école de la régression, avec un retour fantasmé vers le passé, mais qui n'a rigoureusement aucun intérêt ni pertinence aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à ne pas considérer ce projet de délibération. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Mouvement citoyens genevois demandant le vote immédiat de la délibération.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 54 oui contre 6 non (1 abstention).

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 39 oui contre 25 non.

*(Exclamations. Chahut.)*

**Le président.** Le troisième débat est demandé. Nous votons.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (26 oui contre 37 non).

**Le président.** Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

## **10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **11. Interpellations.**

Néant.

## **12. Questions écrites.**

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-518, de *M. Amar Madani*: «Bilan du marché de Noël?».

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4650
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4650
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4650
4. Questions orales . . . . .	4650
5. Motion du 3 octobre 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Jacques Pagan et Eric Bertinat: «Pour une prolongation des dates d’ouverture des bassins extérieurs» (M-1374)	4652
6. Motion du 15 janvier 2019 de MM. et M <sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi et Marie-Pierre Theubet: «Pour la sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève» (M-1401) . . . . .	4659
7. Rapport de la commission des finances chargée d’examiner la résolution du 10 février 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Jean Rossiaud: «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile» (R-192 A) . . . . .	4672
8. Motion du 19 juin 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour une baisse significative des déchets liés à l’explosion des fast-foods comme mode de restauration» (M-1362) . . . . .	4688
9. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la fête des promotions en 2018» (PRD-169) . . . . .	4690

10. Propositions des conseillers municipaux .....	4701
11. Interpellations .....	4701
12. Questions écrites .....	4701

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*